

ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL (SCFP)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

Page 4



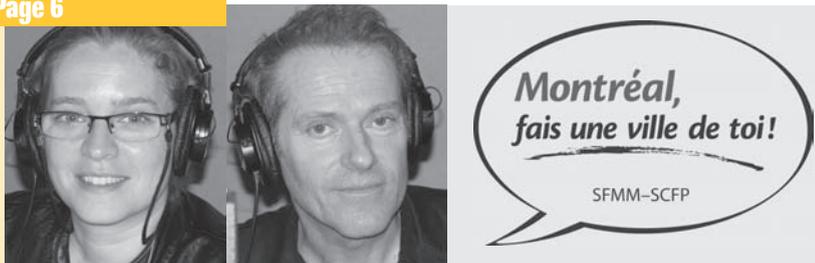
Au Parc Jean-Drapeau Ça coince pour l'équité

Page 5



Coup de semonce à Pointe-Claire Déterminés et solidaires

Page 6



Pour en finir avec la désorganisation La campagne est lancée

Une Métropole en santé financière Mais pas sur le dos de ses employés

Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)

« Montréal veut remettre en question les avantages sociaux de ses employés! », voilà ce que titrait le journal *Le Devoir* dans son édition du 26 mai dernier. L'article rapportait que lors des travaux de la Commission des finances, le 25 mai dernier, Louis Roquet, directeur général, a déclaré aux élus que les avantages sociaux des employés de la ville de Montréal étaient supérieurs à ceux versés par des employeurs qui traitent bien leurs employés. Malgré qu'il s'agisse-là d'un sujet qu'il a qualifié « d'épineux », il n'a pas caché qu'il faudrait éventuellement se pencher sur ce problème, sans toutefois trop s'avancer sur la façon de s'y prendre. Il a cependant laissé entrevoir que cela pourrait se traduire par un partage des coûts des fonds de pension entre nous et la ville ou encore par un réaménagement des horaires de travail des employés.

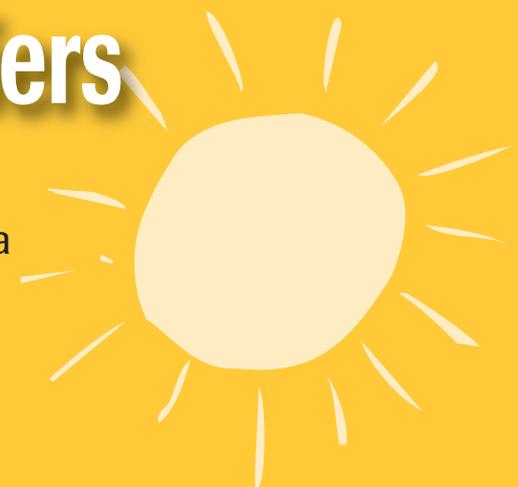
Une campagne qui prend tout son sens

La première phase de notre campagne médiatique « Montréal, fais une ville de toi! », nous a permis d'interpeller tous les Montréalais sur la nécessité de revoir le fonctionnement de la ville. Rien ne va plus dans cette Métropole menée par 103 élus, 20 maires et autant d'arrondissements quasi autonomes. À l'usage, cette méga structure se révèle être un véritable gouffre financier pour les contribuables.

SUITE EN PAGE 3

Bienvenue aux travailleurs saisonniers

À tous les jeunes travailleurs, aux étudiants, à ceux qui joindront les rangs de notre Syndicat cet été, dans les piscines, les plans d'eau, les camps de jour; à la Société du Parc Jean-Drapeau, au Parc Six-Flags (La Ronde), dans les arrondissements de Montréal, au sein des sociétés paramunicipales comme dans les villes reconstituées, aux anciens comme aux nouveaux, l'Équipe du SFMM souhaite une très belle saison!



Agenda

24 juin

Fête nationale des Québécois, congé chômé et payé

1^{er} juillet

Fête du Canada, congé chômé et payé

9 août

Journée internationale des populations autochtones

12 août

Journée internationale de la jeunesse

Du 13 au 15 août

Fête des enfants de Montréal

6 septembre

Fête du Travail, congé chômé et payé

8 septembre

Journée internationale de l'Alphabétisation

21 septembre

réunion du conseil de direction

10 octobre

Journée mondiale de la santé mentale

11 octobre

Fête de l'Action de grâce, congé chômé et payé

À l'intérieur

Vive l'été c'est la rentrée	p. 4
Équité salariale au Parc Jean-Drapeau ..	p. 4
Renouvellement de conventions	
• Pointe-Claire	p. 5
• OMHM	p. 5
• Anjou 80	p. 5
Campagne médiatique	p. 6
Comité de Lutte anti sous-traitance	p. 6
Entrevue avec Marie-Hélène Bélanger ..	p. 7
Formation syndicale	p. 8
Le travail non rémunéré	p. 9
Le Conseil des Montréalaises	p. 9
Commission de l'équité salariale	p. 9
Colloque SST	p. 10
Les jeunes et la SST	p. 10
Agent multiplicateur en prévention	p. 11
Jour de deuil	p. 11
Exposition au sang et	
liquides biologiques	p. 12
Attention aux coups de chaleur	p. 12
Attention aux insectes piqueurs	p. 12
Journée internationale des Travailleurs ..	p. 13
Hommage à Michel Chartrand	p. 14
Congrès du CPSM	p. 15
Sondage site Web	p. 15
Nouvelle coordonnatrice	
au service des DS	p. 16
Potins et ragots	p. 16
Santé psychologique – Retour sur	
l'investissement	p. 16
Actualités syndicales	p. 17
Entrevue avec Alain Denault	pp. 18-19
Lectures et sentiments	pp. 20-21
Rions avec Léopold Lauzon	p. 22
Des mots qui font suer	p. 23
Semaine des services de garde	
du Québec	p. 23

Bonnes
vacances
à tous et à toutes !

Centraide Généreux, les Cols blancs ont choisi LEUR cause



Centraide
du Grand Montréal



Une campagne de financement 2009, coprésidée par notre présidente, Monique Côté, et par Serge Geoffrion, directeur de l'arrondissement de Montréal-Nord, s'est révélée celle de tous les records. L'objectif fixé à 610 000 \$ a été largement dépassé.

41 années de soutien

Notre générosité, celle des employés du SFMM ainsi que de tous les autres employés et retraités de la Ville permettra, pour une 41^e année consécutive, à Centraide du Grand Montréal de poursuivre ses efforts en matière de lutte à la pauvreté, d'inclusion sociale et d'accessibilité universelle.

Nul doute que lorsqu'il s'agit de soutenir un organisme, les Cols blancs de Montréal font confiance à Centraide. Ils choisissent « d'investir » dans leur propre milieu, au sein de leur ville, en soutien à leurs concitoyens. Ils croient fermement aux retombées positives de leur don et des actions de Centraide. Soyez au rendez-vous en octobre 2010, pour la prochaine campagne!



PHOTO : DENIS LABINE, VILLE DE MONTRÉAL

Camée Aubut, Sylvie Beauchamp, Richard McLaughlin et Monique Côté, fiers que les Cols blancs aient, une fois de plus, « investi » généreusement dans Centraide!

Date de tombée des textes pour le prochain
numéro du **ColBlanc** :
le vendredi 27 août 2010



« Je suis socialiste, nationaliste et indépendantiste parce que je crois en la démocratie: le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Je crois à l'égalité de toutes les femmes et de tous les hommes, parce que je crois en la justice, parce que je crois en la liberté à conquérir quotidiennement. Je crois que chacune et chacun doit être en mesure de participer aux décisions et d'assurer des responsabilités à son niveau. »

Michel Chartrand

Erratum

Dans le dernier numéro, il aurait fallu lire que Marie-Josée Audy était la nouvelle directrice syndicale à la Ville de Kirkland et non la directrice par intérim. Nos excuses à Marie-Josée



Avril - Mai 2010 Volume 44, numéro 2
ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), 514 842-9463 / colblanc@sfmm429.qc.ca

Publiée par le Comité du journal à 11 500 exemplaires. Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs. Nous n'insisterons jamais assez : nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP).

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source. Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

Responsable à l'exécutif

du Comité du journal : André Dollo

Agents d'information : Michèle Blais, Gérald Brosseau et Jean-René Usclat

Responsable : Gérald Brosseau

Secrétaire : Benoit Méthot

Membres : Guylaine Cauchon, Maryse Chrétien et Marvin (Theang Leng) Ly

Caricaturiste : Jean-François Biron

Mots croisés : Gilles P. Charron

Photographes : Michèle Blais, Gérald Brosseau, André Lalonde.

Infographie : Marcel Huot (Legris Service Litho inc.)



Une Métropole en santé financière Mais par sur le dos de ses employés



Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)

SUITE DE LA PAGE 1

D'où l'importance de dénoncer l'hyper fragmentation de notre ville et ses effets pervers. Mais attention, cela ne signifie pas de retirer aux arrondissements qui composent Montréal leurs couleurs particulières. Bien au contraire. Ce qui fait le charme de Montréal, c'est justement la diversité de ses citoyens et par conséquent de ses quartiers. Tous doivent profiter, dans leur arrondissement, d'un milieu de vie susceptible de répondre à leurs besoins et à leur identité.

Une fonction publique au service des citoyens

Toutefois, pour que Montréal retrouve la place qui devrait être la sienne, elle doit, avant tout, devenir UNE Ville où les décideurs soient redevables devant leurs citoyens et non pas devant ceux qui salivent à l'idée de brasser de grosses affaires et de s'en mettre plein les poches, comme bon nombre d'entreprises privées cultivant l'adage voulant que «la fin justifie les moyens» et n'hésitant pas à frayer avec des individus dotés d'un sens de l'éthique pour le moins élastique.

Il est primordial de créer de la richesse et de faire en sorte que l'économie de Montréal progresse. Mais de là à se retrouver sous le contrôle du secteur privé et avec une fonction publique affaiblie et privée des moyens indispensables à la protection de notre patrimoine collectif... il y a une marge!



Des services municipaux équitables pour tous

L'un des objectifs de notre campagne consiste justement à dénoncer cette structure à 20 têtes conçue d'abord pour servir les intérêts des politiciens au détriment de ceux des citoyens! Ce que notre Syndicat revendique, c'est que soit modifiée cette structure, que l'on cesse le recours abusif au privé pour que nos services publics soient vraiment PUBLICS!

Entre autres choses, cela doit passer par une mobilité volontaire des effectifs au travers de l'appareil municipal; par l'implantation et l'accès à des plans de carrière ainsi qu'à des promotions en toute impartialité, transparence et équité; par la sauvegarde de nos emplois qui disparaissent comme peau de chagrin au profit des firmes privées (plus d'un milliard de dollars accordés en contrats). Et surtout, il faut que le politique cesse de s'ingérer dans les décisions administratives. Les rôles de chacun se doivent d'être respectés.

Nous ne nous opposons pas à une offre de service de proximité aux citoyens mais elle doit être déployée de façon cohérente et ÉQUITABLE, d'un bout à l'autre de la Ville!

Actuellement, l'argent perçu par la Ville, sous formes de taxes de toutes sortes — incluant les hausses de tarifs, les amendes, les hausses de coût du stationnement, etc. — ne sert

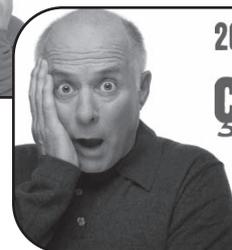
pas à offrir aux Montréalais des services de qualité ou, du moins, une infime partie y est consacrée. Car sur les quelque cinq milliards de dollars que gère la ville, combien sont destinés à payer un taux d'encadrement anormalement élevé (plus de 2000 cadres), l'octroi de généreux contrats au privé (informatique, compteurs d'eau, téléphonie, construction de centre communautaire, etc.), comptes de dépenses de toutes sortes, achats fragmentés (flotte automobile, mobilier urbain, livres, équipements motorisés, etc.), et ce ne sont-là que quelques exemples d'activités où il serait possible de réaliser des économies avec un minimum de volonté politique.



20 structures municipales
c'est **brochafoin**



20 administrations municipales
quesséçâ?



20 maires à Montréal
çapâdallure

Montréal, fais une ville de toi!

Des solutions réalisables

Car tant et aussi longtemps que nos activités comme les achats, les ressources humaines, les immeubles, l'informatique et certaines autres... n'auront pas été regroupées pour générer des économies d'échelle importantes, les Montréalais continueront de payer plus cher pour des services de piètre qualité offerts par des entreprises dont la mission consiste d'abord à réaliser des profits.

Il faut aussi penser à rapatrier en régie des activités comme l'imprimerie, l'inspection, le contrôle de qualité, etc.

Sinon, le bon maire Tremblay continuera d'annoncer, année après année, un déficit prévisible de l'ordre de 400 millions. On exigera alors des gels de salaire, l'augmentation des heures de travail, des RASOP et la réduction des avantages sociaux des employés de moins en moins nombreux et que les élus voudront appauvrir encore davantage.

Une responsabilité sociale

Nous avons une responsabilité envers les Montréalais qui n'en ont pas actuellement pour leur argent et ne profitent pas tous des mêmes services. Nous en avons une autre, tout aussi importante envers nos membres qui n'ont pas à faire à nouveau les frais d'une gestion à courte vue et improductive!

«Qui veut la paix, prépare la guerre», dit

l'adage. Le SFMM ne se contente pas de critiquer. Nous travaillons à la recherche de solutions. Et nous agissons aussi afin de préparer le terrain. Car si l'idée venait

aux élus de sabrer dans nos avantages sociaux, nos régimes de retraite ou nos salaires pour financer les sommes

colossales qui finissent dans les poches des amis du parti, nous serons fins prêts pour la guerre.

Mais avant d'en arriver là, souhaitons que l'intelligence et le pragmatisme de certains hauts dirigeants et d'élus prévalent. À nous tous, nous détenons une bonne partie de l'expertise de la Métropole du Québec. Nous sommes conscients que le succès de Montréal aura des répercussions positives pour l'ensemble des Québécois. Nous rêvons tous d'une ville forte dotée d'une vision cohérente et capable de relever les nombreux défis d'une grande ville nord-américaine du XXI^e siècle. Nous aimons notre travail et nous nous en acquittons au meilleur de nos capacités, mais nous nous attendons à être respectés. C'est pourquoi nous ne lâcherons pas et nous poursuivrons notre lutte, ensemble et solidaires, afin que Montréal fasse une ville d'elle-même!

Bibliothèques

Trois nouvelles lettres d'ententes

André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP)



Dans la foulée des négociations avec les arrondissements de l'ex-ville de Montréal, en vue de renouveler la lettre d'entente EV-96-94 régissant notamment l'octroi des heures de travail dans les bibliothèques de l'ancienne Ville de Montréal, trois nouvelles

ententes ont été entérinées par les membres concernés.

D'abord, c'est le 31 mars que la présentation du projet d'entente a été faite aux membres de l'arrondissement Rosemont — La Petite-Patrie et ceux-ci ont voté en faveur du projet. Puis, le 19 avril, ce fut au tour de ceux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-trembles d'entériner le projet de lettre d'entente à la suite de la présentation qui leur en a été faite. Finalement, c'est le 3 mai que la rencontre avec les membres de l'arrondissement d'Auntsic-Cartierville a eu lieu et là aussi les membres présents ont voté en faveur du projet de lettre d'entente qui leur a été présenté.



Mentionnons également que des discussions devraient avoir lieu incessamment avec les arrondissements Plateau Mont-Royal et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce toujours en vue du renouvellement de l'entente régissant, entre autres, l'octroi des heures de travail en bibliothèque.

Parc Jean-Drapeau et Parc Six Flags (La Ronde) Vive l'été, c'est la rentrée



Gaétan Scott, vice-président au SFMM (SCFP)



Je sais, cela peut paraître paradoxal, mais pour nos membres œuvrant à la Société du Parc

Jean-Drapeau et au Parc Six Flags (La Ronde), c'est le retour au travail. Il est donc tout à fait approprié de les saluer. Bienvenue aux nouveaux membres et bonne rentrée pour les anciens.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est offerte pour vous informer que j'ai le plaisir d'être votre nouveau vice-président attiré à la représentation et à la défense des intérêts des syndiqués qui travaillent pour ces deux organisations : la première étant une société paramunicipale et l'autre, une firme privée.

C'est avec joie que j'ai accepté cette nouvelle responsabilité. J'entends profiter de la saison estivale pour rencontrer le plus de membres possible, question de faire connaissance.

Un des moments privilégiés pour le faire



pourrait être les deux assemblées générales statutaires qui sont tenues en début de saison et où vous serez appelés à élire vos représentants syndicaux. On espère donc vous y voir en grand nombre, car, faut-il le rappeler, le Syndicat, c'est avant tout VOUS qui le composez et qui le définissez.

Des conventions à renouveler

En ce qui concerne les dossiers courants, il est important de rappeler que la convention collective de la Société du Parc Jean-Drapeau

arrive à échéance le 31 décembre 2010. Vous serez donc appelés à vous prononcer sur un projet de convention collective. À ce sujet, votre directeur syndical, Jean-Benoît Olivier-Pilon, et moi, nous sommes déjà rencontrés pour discuter des différents éléments sur lesquels nous souhaitons bâtir le projet de convention collective qui régira vos conditions de travail pour les prochaines années. Vous serez bien sûr sollicités pour nous tracer la voie et vous prononcer sur le projet.

En ce qui a trait au Parc Six Flags (La Ronde), la convention collective viendra à échéance le 31 décembre 2011 et il faudra là aussi se préparer en conséquence.

Je tiens à vous assurer que je mettrai toute mon expérience et mes convictions à votre service pour que vos conditions de travail soient les plus intéressantes possible, mais pour cela, j'aurai besoin de vous et de votre solidarité.

En terminant, j'aimerais remercier ma collègue, Francine Bouliane, à laquelle je succède en tant que vice-président attiré,

ainsi que tous ceux qui l'ont épaulée et qui m'ont permis de démarrer sur des bases solides et ont facilité la transition. Un coup de chapeau à Francine pour les efforts investis et le travail accompli au cours des dernières années, tant à la Société du Parc Jean-Drapeau qu'au Parc Six Flags (La Ronde). Pour ma part, je me suis donné comme objectif de poursuivre dans la même veine et je compte bien m'y employer avec la même détermination.

D'ici là, si vous avez des questions entourant vos conditions de travail, votre horaire ou encore les mesures mises de l'avant par vos employeurs respectifs afin d'assurer votre santé et sécurité au travail, n'hésitez pas à joindre Jean-Benoît Olivier-Pilon au 514 920-4652 (pagette) (pour les gens de la Société du parc Jean-Drapeau), et Emmanuelle Rivard-Jeannotte au 514 397-2001, postes 2442 / 2472 (pour ceux de la Ronde). En attendant de vous rencontrer personnellement, je vous souhaite un bel été.

Équité salariale au Parc Jean-Drapeau Ça coince !



Édith Cardin, membre du comité syndical de l'Équité salariale au SFMM (SCFP)



À l'aube de l'été 2010, le programme d'équité salariale de la société du Parc Jean-Drapeau n'est malheureusement pas terminé!

Après trois ans et plus d'une vingtaine de rencontres, nous sommes maintenant en plein processus de conciliation. C'est la dernière étape avant de poursuivre la plainte à la Commission de l'équité salariale pour qu'elle rende une décision sur les litiges qui ont cours entre votre Syndicat et votre employeur.

Au bénéfice des nouveaux membres qui sont moins informés sur le sujet, voici un résumé de l'objectif et des grandes lignes de cette loi.

Pour une réelle équité entre les femmes et les hommes

La Loi sur l'équité salariale a pour objectif de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Cette même loi, encadre la démarche ainsi que les différentes étapes qui doivent être réalisées par les membres du comité d'équité salariale. À titre informatif, ces principales étapes sont :

- identifier les catégories d'emplois et leur prédominance;
- choisir la méthode et les outils d'évaluation des catégories d'emplois;
- évaluer les catégories à l'aide d'un plan d'évaluation des emplois exempts de biais discriminatoires;
- calculer les écarts salariaux;

- verser, s'il y a lieu, les correctifs salariaux pour les catégories d'emplois à prédominance féminine, et ce, de façon rétroactive au 21 novembre 2001, incluant les intérêts légaux.

Le SFMM est d'avis qu'il n'y a pas de catégorie neutre d'emplois

Depuis le début du processus de conciliation, le Comité (formé de représentants syndicaux et patronaux) s'est entendu sur l'identification des catégories d'emplois (un peu plus d'une dizaine). Nous aurions terminé l'étape du premier affichage si nous étions parvenus à nous entendre sur l'ensemble des prédominances de chacune des catégories. Malheureusement, les représentants de l'employeur soutiennent que certaines des catégories identifiées sont à prédominance neutre et que conséquemment, elles devraient être exclues du processus en cours!

Évidemment, nous sommes en désaccord avec cette interprétation patronale. Nous soutenons qu'il n'existe pas de catégorie neutre au sein du Programme d'équité salariale de la société du Parc Jean-Drapeau et que toutes les catégories d'emplois identifiées devront être évaluées conformément aux obligations de la loi en vigueur!

Une lente et difficile avancée

Par contre, il a été convenu en conciliation de poursuivre les travaux en amorçant l'élaboration du plan d'évaluation des emplois. Mais, une fois de plus, cette étape s'avère extrêmement difficile à franchir. Les

représentants de l'employeur ont énormément de difficultés à reconnaître les caractéristiques permettant de distinguer et d'évaluer chacune des catégories d'emplois à leur juste valeur. C'est donc à pas de tortue que nous avançons!

Jusqu'à présent, pour ne pas allonger le processus, nous avons, par tous les moyens, tenté d'éviter de référer le dossier pour enquête à la Commission d'équité salariale. Mais, vous conviendrez qu'argumenter à chacune des étapes pour faire des percées à l'arrachée sur une loi en vigueur depuis 1997 et alors qu'une grande majorité d'entreprises au Québec ont terminé leur Programme, ça



ne fait pas sérieux. Surtout lorsque l'on sait que la Ville de Montréal, avec plus de 700 catégories d'emplois à identifier, a déjà effectué son premier affichage et qu'au Parc Six-Flags (La Ronde), pourtant issu de l'ex Parc-des-Iles, on a terminé le programme!

Une question nous vient forcément à

l'esprit : y aurait-il un déni de la part des représentants de la société du Parc Jean-Drapeau face au processus et à l'application de la Loi sur l'équité salariale?

Le SFMM s'assurera du respect de la loi

À cette étape-ci, nous désirons émettre un message clair. Nous ne pouvons identifier s'il y a discrimination ou non et par conséquent s'il y aura des ajustements salariaux pour les emplois à prédominance féminine. Cependant, nous mettrons tout en œuvre pour nous assurer que les travaux soient réalisés conformément aux obligations de la

Loi sur l'équité salariale.

Une prochaine rencontre est prévue à la mi-juin, en présence de la conciliatrice. Cette rencontre sera déterminante dans la décision que nous devons prendre, soit de référer le dossier aux enquêtes ou de poursuivre les travaux en conciliation. L'employeur doit cheminer plus rapidement et nous démontré qu'il désire vraiment réaliser et terminer l'exercice d'équité

salariale dans les plus brefs délais.

Pour toutes questions sur l'équité salariale, communiquez avec nous au 514 842-9463 ou écrivez-nous à equitesalariale@sfmm.29.qc.ca



Coup de semonce à Pointe-Claire

Des membres déterminés et solidaires



Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



Chaspérés, les Cols blancs de la Ville de Pointe-Claire, bien décidés à accentuer leurs moyens de pression, ont déclenché un arrêt de travail d'une durée de quatre heures, le 1^{er} juin dernier, afin de dénoncer l'intransigeance de leur employeur et démontrer à l'administration en place qu'ils sont solidaires et déterminés à obtenir les conditions de travail qu'ils méritent. L'arrêt de travail a été suivi d'une assemblée d'information pour faire le point sur la situation.

Assez, c'est assez !

Les négociations qui durent depuis bientôt quatre ans sont maintenant rompues. Les discussions achoppent sur des enjeux majeurs comme l'obtention de la parité pour les salariés à statut précaire, les primes de quart de travail, le régime de retraite, l'octroi de blocs d'heures de travail et les mesures de conciliation travail famille.

Les syndiqués cols blancs de cette municipalité en ont plus qu'assez du mépris affiché par l'employeur,

et c'est compréhensible! Comme l'a mentionné notre présidente Monique Côté : «*Comment se fait-il que nous ayons réussi à nous entendre avec toutes les villes de l'île de Montréal, incluant la ville centre et que cela ne soit pas possible avec Pointe-Claire? Nos demandes sont*

légitimes et raisonnables. Elles ont d'ailleurs trouvé écho dans les 11 autres municipalités.»

Nomination d'un conciliateur

Déterminé à obtenir une entente négociée et à faire débloquer le dossier avant la période estivale, notre Syndicat a déposé une demande de conciliation et c'est monsieur Pierre L'Écuyer qui a été désigné pour agir comme conciliateur.

Au moment où vous lirez ces lignes, une première rencontre de conciliation devrait avoir eu lieu. Nous avons



De gauche à droite, André Dollo, Stéphane Breault, Mario Sabourin, Luce Charbonneau, Ginette Schinck et Michel Bélanger tous déterminés à mener à bien cette négociation.

fourni à monsieur L'Écuyer un éventail de date pour constituer un calendrier de rencontres qui devrait permettre, si la partie patronale fait preuve d'ouverture, d'accélérer le processus.



Des membres solidaires et soutenus

À ce stade, il n'est pas exclu que d'autres moyens de pression soient mis en branle, si besoin est. Déjà, après le macaron, des t-shirts et casquettes ont été distribués et sont portés fièrement par les Cols blancs de Pointe-Claire.

Malgré le contexte difficile, les membres continuent d'appuyer leur comité syndical de négociation et, le 1^{er} juin, ils ont su profiter de l'occasion pour démontrer l'étendue de leur solidarité. Ils ont également été à même de constater que les membres de notre Syndicat les appuient eux-aussi puisque un grand nombre de représentants syndicaux, provenant de toute l'île de Montréal, se sont déplacés et sont venus leur apporter leur soutien.

C'est unis et solidaires que nous parviendrons à obtenir des conditions de travail similaires à celles de l'ensemble des Cols blancs de l'île de Montréal. Nous n'en doutons pas!

Négociations à l'OMHM

Le rythme s'accélère



L'Office municipal d'habitation (OMHM), les pourparlers en vue du renouvellement de la convention collective des Cols blancs, échue depuis le 31 décembre 2008, progressent rapidement dans un climat respectueux et courtois.

Un blitz avant l'été

Afin d'en arriver rapidement à la conclusion d'une entente de principe satisfaisante, les parties ont convenu de tenir cinq rencontres de négociation d'ici le 20 juin prochain. Advenant qu'une entente soit conclue, elle devra évidemment être adoptée par l'assemblée générale du Syndicat et ratifiée par le Conseil d'administration de l'OMHM.

Nouveau plan d'évaluation

Par ailleurs, soulignons que dans le cadre des négociations, l'Office et le Syndicat se sont entendus sur un nouveau plan d'évaluation des emplois issu du *Plan d'évaluation des emplois du*

SCFP au Québec.

Bien que la négociation en vue du renouvellement de la convention collective ne soit pas terminée, les parties ont convenu d'amorcer les travaux d'évaluation des emplois. Rappelons que l'ancien plan d'évaluation était devenu désuet et que cet enjeu faisait partie de notre projet de convention collective.

La phase I est enclenchée

Nous avons déjà amorcé la première étape de ces travaux en mai dernier avec la distribution, à l'ensemble des membres, d'un questionnaire d'analyse des tâches élaboré à partir du nouveau plan d'évaluation.

Au moment où vous lisez ces lignes, les questionnaires dûment remplis nous auront été acheminés, ce qui permettra au comité mixte d'évaluation des emplois de procéder à l'évaluation des emplois couverts par la convention collective.

— Mario Sabourin

Corporation Anjou 80

Les négos vont bon train



Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des syndiqués de la Corporation Anjou 80, échue depuis le 31 décembre dernier, progressent à un bon rythme.

Une première rencontre entre les parties s'est tenue le 14 avril dernier et a été suivie de deux autres les 21 avril et 27 mai. Par ailleurs, deux autres rencontres sont au calendrier, soit les 5 et 9 juillet. Le comité syndical de négociation, composé de Diane Chiasson, directrice syndicale (par intérim), de Luis Reys et Bernard Gauthier, délégués syndicaux représentant les membres de cette société paramunicipale, de Nicolas Cléroux, conseiller syndical (SCFP) ainsi que de moi-même, a bon espoir de parvenir à un règlement satisfaisant d'ici l'automne puisque les discussions se déroulent dans un climat qui facilite les échanges et qui permet de mener la négociation sur une base d'intérêts (NBI).

Rappelons que c'est le 23 février 2010 que les syndiqués de la Corporation Anjou 80 ont adopté à l'unanimité le projet de convention collective tel qu'amendé. L'enjeu majeur porte sur les clauses à incidence monétaire.

— Mario Sabourin

Montréal, fais une ville de toi !

Pour en finir avec la désorganisation montréalaise



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Les Cols blancs passent à l'action et ont lancé, le 26 avril dernier, une vaste campagne médiatique afin de sensibiliser les Montréalais aux effets pervers de l'hyper

fragmentation (ou si vous préférez la décentralisation à outrance) de notre ville.

Que ce soit par le port du macaron, qui ne laisse aucune ambiguïté sur l'objectif de cette démarche, par le bais d'annonces à la radio, d'un dépliant distribué à plus de 200,000 exemplaires à la population (une version anglaise est disponible), d'un site web dynamique strictement dédié à la campagne et au recours des médias sociaux, de panneaux réclame, de publicités dans les journaux en anglais comme en français, etc.,

Une nouvelle recrue

Pour s'assurer de capter l'attention des Montréalais, et à la demande de vos directeurs syndicaux soucieux d'atteindre nos objectifs avec cette campagne, Gérald Brosseau, délégué syndical au Service des finances de la ville de Montréal, responsable du comité du journal syndical, photographe professionnel et détenant une solide expérience en gestion de site web a joint l'Équipe du SFMM. Il travaille en étroite collaboration avec le «duo des com», Jean-René Usclat et moi-même.

Des collaborateurs qui font toute la différence

C'est la firme de publicité PNB (Normand Binette, Monique Salvat, Kathy Nadal, Claude Héon et Onyl Bolduc) qui a créé, de toute pièce, cette campagne (visuels, slogan, etc.) mettant en scène des citoyens Montréalais.

Pour le placement média, la firme Média G inc., avec Ghislaine Menghile et Sylvie Coulombe, a élaboré de façon judicieuse une couverture qui puisse nous permettre d'atteindre notre cible tout en respectant nos ressources financières.

S'ajoute aussi les deux généreux et expérimentés collaborateurs que sont Alexandre Boulterice et Robert Bellerose, conseillers du service de l'information du SCFP-Québec.



le SFMM a mis gros afin que les citoyens puissent saisir les différents aspects qui les touchent directement en matière de services municipaux.

Loin de s'opposer aux services de proximité, le SFMM revendique, autant dans l'intérêt de ses membres que dans celui des Montréalais, des changements (voir le Mot de l'exécutif en page 3).

Sautez dans la mêlée! Soutenez la campagne *Montréal, fais une ville de toi!*

Visitez www.montrealfaisunevilledetoi.com

Faites-nous part de vos commentaires, de vos suggestions

Informez votre Syndicat tout en vous tenant informés

Faites partie de la chaîne de transmission et faites circuler l'information

Portez fièrement vos macarons à vos boutonnières!

En ce qui concerne nos messages publicitaires, vous avez sans doute reconnu les voix de Michelle Barbara Pelletier et de Luc Guérin.

Toute la structure syndicale est mobilisée

Nous devons aussi souligner l'apport indéfectible des membres de notre comité d'organisation physique, sous la responsabilité d'Alain Fugère, vice-président au SFMM, et la coordination de Julie Lépine, secondée par Stéphane Armstrong, de même que Benoît Audette, André Lalonde et Gilles Maheu qui ont travaillé à la recherche d'information. Chacun de ses représentants syndicaux ont fourni un maximum d'efforts pour assurer le succès de cette campagne qui est loin d'être terminée puisqu'une troisième phase se mettra en branle au retour des vacances estivales.

Nous avons TOUS un rôle important à jouer

TOUS nous devons mettre l'épaule à la roue, que ce soit à la barre du SFMM, où notre présidente Monique Côté, soutenue par André Racette jr, conseiller SCFP, fait un travail de relations publiques

extraordinaire, au sein de notre exécutif, de l'Équipe interne du SFMM, de nos conseils de direction et de nos conseils généraux. Notre Syndicat et tous les membres qui le composent et en font le plus important syndicat du secteur municipal au Québec, doivent faire circuler nos messages et informer les citoyens, les élus et toutes les personnes concernées de la nécessité d'apporter rapidement des changements à Montréal.

En tant que Métropole du Québec et plus importante ville francophone en Amériques, il devient urgent pour Montréal de faire une ville d'elle!



Comité de lutte anti sous-traitance : Le privé dans la mire



Maryse Chrétien, directrice syndicale par intérim au SITE et responsable du comité de lutte anti sous-traitance au SFMM (SCFP)



Dans la foulée de la campagne publicitaire actuelle des Cols blancs visant à dénoncer la mauvaise gestion à la Ville de Montréal, le comité de lutte anti sous-traitance, formé de notre présidente, Monique Côté, responsable de ce comité à l'exécutif, de Michel Arsenault, Denis Sauvé, Richard McLaughlin, directeurs syndicaux, de Serge Laroche, délégué syndical et de moi-même, a pour objectif de revaloriser et de promouvoir les tâches et les postes des cols blancs et de réduire le recours à la sous-traitance. Notre cible : les contrats octroyés au secteur privé, tant dans les services centralisés que dans les arrondissements, qui ont pour conséquence l'affaiblissement de l'expertise et la perte de nombreux emplois de Cols blancs.

Depuis 2003, la décentralisation à outrance des pouvoirs (des services centraux aux arrondissements) a favorisé l'octroi **incontrôlé** de contrats de plus en plus nombreux. Ce qualificatif est certes approprié puisque que près de 20% des contrats engendrent des dépenses additionnelles (en raison de contingences mal évaluées) qui doivent être assumées par la Ville. Mais il semble que l'administration Tremblay se fiche éperdument de réaliser des économies d'échelle.

Dans un premier temps, notre comité a répertorié, à partir des procès-verbaux des conseils d'agglomération, des conseils

municipaux et d'arrondissements, une multitude de contrats qui totalisent une facture totale de trois milliards de dollars. Par la suite, nous avons identifié les principaux contrats susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les emplois occupés par des Cols blancs. Dans un souci d'efficacité, nous avons concentré nos efforts sur deux problématiques particulières : d'abord, l'implication de la firme SNC Lavalin dans l'inventaire et la gestion des immeubles de la Ville qui laisse présager bon nombre de factures salées lorsque cette firme aura la main mise, non seulement sur la gestion des bâtiments, mais sur la réfection de ceux-ci. Il y a fort à parier que, comme par hasard, ces bâtisses auront une durabilité moindre et devront être rénoverées plus souvent. Si vous pensez que la rénovation de l'Hôtel de Ville a coûté cher, multipliez ce fiasco par mille!



Le Comité de lutte anti sous-traitance en compagnie de Pierre-Guy Sylvestre (à gauche), économiste de formation et conseiller SCFP affecté au dossier de la sous-traitance.

Deuxièmement, nous allons nous concentrer sur les divers contrats octroyés de façon récurrente pour des travaux d'impression de documents, une situation qui, depuis plusieurs années, gruge du travail qui pourrait être effectué par des employés de la Ville. Non seulement la quantité de documents à imprimer a diminué, mais la variété des services disponibles à l'imprimerie de la Ville en a souffert. En dix ans, le nombre de Cols blancs a été réduit de moitié. Et nos 20 petits royaumes ont poussé l'audace jusqu'à octroyer des contrats «de gré à gré» avec l'entreprise privée dans ce domaine.

Dans les prochains numéros du journal *ColBlanc*, nous vous informerons des développements survenus au cours de l'été. Par souci de prévention, nous garderons l'œil ouvert pour ce qui a trait à l'abandon du contrat des compteurs d'eau (un contrat de 355 millions) ainsi qu'à la DSI où de multiples enquêtes pour fraudes ont vidé, pour l'instant, les bureaux des contractuels de l'externe. C'est à suivre!



Dynamisme et savoir-faire au service des membres

Entretien avec Marie-Hélène Bélanger



Guylaine Cauchon, déléguée syndicale au SFMM (SCFP) et membre du comité du journal en collaboration avec Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



ans le dernier numéro du ColBlanc, nous vous avons brièvement présenté Marie-Hélène Bélanger, nouvelle conseillère syndicale affectée au SFMM (SCFP) depuis le mois

de février 2010. Malgré un agenda fort bien rempli, Marie-Hélène a aimablement accepté de nous rencontrer et de répondre à nos questions aux bénéfiques de nos lecteurs. Nous l'en remercions.

Une solide formation

Marie-Hélène a grandi sur la Rive Nord puis est venue habiter dans la région métropolitaine pour ses études et elle y demeure toujours. Elle a terminé un baccalauréat en droit à l'Université McGill en 2002, puis a complété un certificat en communication à l'Université de Montréal en 2004. Avocate et membre du Barreau depuis 2004, elle possède une solide formation qu'elle continue à enrichir puisqu'elle est à compléter une maîtrise en droit (option recherche avec concentration en droit du travail) qu'elle est sur le point de terminer.

Questionnée sur ses expériences de travail, Marie-Hélène m'indique qu'elle a d'abord œuvré dans le domaine du droit criminel, plus précisément à l'Aide juridique de Montréal où elle a fait son stage. Elle a ensuite poursuivi en pratique privée, toujours en droit criminel mais aussi en droit de la jeunesse (protection de la jeunesse, jeunes contrevenants). Dans le domaine du droit du travail, elle a travaillé pour un syndicat de l'enseignement (affilié à la CSQ) dans la région de Lanaudière (Repentigny-Mascouche-Terrebonne-L'Assomption-Le Gardeur), avant de rejoindre les rangs du SCFP au début de 2009 à titre de conseillère syndicale. Elle a d'abord été affectée au Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal pendant environ un an, avant d'être affectée à notre Syndicat en début d'année.

L'appel du droit du travail

Marie-Hélène s'est ensuite lancée dans des études supérieures et a fait le choix d'une spécialisation. C'est vers le droit du travail qu'elle s'est orienté. Pourquoi le droit du travail? D'abord, au cours de ses études, elle s'est intéressée au droit du travail, en plus du droit criminel. Ajoutés à son intérêt pour le syndicalisme et les relations industrielles, c'est tout naturellement qu'est venu son désir de se spécialiser dans le domaine. Elle ajoute : «J'ai choisi de travailler pour les membres, pour les syndicats, pour être près des travailleurs qu'on accompagne dès le début du processus, c'est un choix... Moi ce qui me passionne, ce sont les différents enjeux sociaux auxquels on est appelé à participer, en plus de défendre l'intérêt des membres et de lutter pour le maintien des acquis. C'est aussi en raison des valeurs qui sont à la base du syndicalisme : la solidarité, l'entraide, la justice et

l'équité. Ce sont des valeurs qui m'interpellent... C'est le choix que j'ai fait d'y adhérer, pour la défense des droits des travailleurs car oui, pour moi, c'est important.»

Un rôle primordial, des défis importants

J'ai demandé à Marie-Hélène quel était le rôle d'une conseillère syndicale? Elle m'a répondu que ses tâches sont multiples et variées. Comme plaideur, elle joue un rôle important principalement lors des arbitrages de griefs, des auditions à la Commission des relations de travail (CRT) et des divers



tribunaux devant lesquels sont déférés les dossiers, selon le cas. Elle doit, de concert avec les agents de griefs et les officiers syndicaux, préparer les dossiers, faire des recherches, rencontrer des témoins et bien sûr plaider. Elle est également appelé à donner son opinion sur l'interprétation de la convention collective et des différentes lois rattachées au droit du

travail, elle participe à la négociation de conventions collectives et de lettres d'entente, en plus d'assister les officiers syndicaux dans différents dossiers, comme par exemple, dans les dossiers de santé et sécurité au travail. Elle travaille évidemment de concert avec l'équipe de conseillers syndicaux du SFMM (qui sont au nombre de quatre) et elle est l'une des trois personnes affectées principalement aux dossiers d'arbitrage de griefs et de litiges.

Questionnée sur les défis à relever, à court terme, pour notre syndicat? Elle répond que pour elle, «pour l'ensemble des fonctionnaires municipaux, avec la lourdeur de la structure actuelle à la Ville de Montréal, il faudra surtout essayer de regrouper les services dupliqués et poursuivre nos efforts afin que Montréal fasse une ville d'elle, comme le prescrit la campagne médiatique actuelle menée par notre Syndicat. On tente de faire valoir ces principes, on veut regrouper les services, et non être éparpillés comme on l'est présentement, avec une structure qui amène des différences d'application dans les divers arrondissements, qui empêche la mobilité d'emploi, les plans de carrières et qui, en bout de ligne, cause une perte d'expertise et affaiblit la fonction publique municipale... c'est le plus important pour le syndicat présentement. Mais il nous faudra aussi poursuivre nos efforts et lutter contre la privatisation des services et la sous-traitance afin de conserver nos acquis, voire nos emplois. Le dossier de l'équité salariale est aussi un enjeu très important présentement; il faut s'assurer le plus rapidement possible de faire respecter les lois sur l'équité, sans oublier les négociations des conventions collectives qui arriveront à échéance dans les mois à venir pour certaines.»

Une journée au «429»

J'ai demandé à Marie-Hélène de me dire comment se passe une journée au syndicat dans le cadre de son travail, «il n'y a pas de journée pareille» me dira-t-elle. Elle ajoute que «Certains jours, on peut être en arbitrage, d'autres jours on participe à différents comités, conseils ou assemblées syndicales, on rencontre des membres, des témoins, on prépare les dossiers de griefs. Des fois, on est appelés à faire des recherches concernant des dossiers... On n'est pas toujours au bureau, on se déplace pour les arbitrages, pour les dossiers devant la CRT et les différentes négociations. On travaille beaucoup en collaboration avec les agents de griefs, avec eux on monte nos dossiers pour parvenir à étoffer notre preuve et faire valoir ce qu'on veut démontrer en arbitrage... On communique régulièrement avec les procureurs de la Ville de Montréal, on tente de régler les litiges lorsque c'est possible de le faire dans certains dossiers. Jusqu'à présent, j'ai surtout traité les dossiers individuels et non des griefs collectifs, mais ça viendra... Ces dossiers peuvent avoir des enjeux importants, peuvent porter sur l'interprétation d'une clause... Bien sûr, il y a des dossiers plus délicats avec des aspects confidentiels, par exemple les dossiers de harcèlement, et qui affectent beaucoup les personnes qui sont concernées directement.»

J'ai aussi demandé à Marie-Hélène s'il existait des priorités dans les dossiers traités. Elle me précise que : «Lorsqu'il y a des coupures de traitement, il peut y avoir une certaine priorité d'accordée; un congédiement est un dossier prioritaire, par exemple, un dossier de harcèlement, un dossier d'accommodement raisonnable, où le salarié tente de réintégrer son milieu de travail suite à une absence pour invalidité, il y a une certaine urgence. Mais je pense qu'ici, au SFMM, on essaie de traiter nos dossiers rapidement, et on est quand même à jour, là, dans la plupart des dossiers. Chaque dossier ne tardera pas et ne sera certainement pas remis à dans 10 ans, on ne laisse traîner aucun dossier.»

Quel avenir pour le syndicalisme ?

À cette question, Marie-Hélène répond, qu'à son avis : «Il est impératif de protéger les acquis et de maintenir ce qu'on a déjà;

il faut trouver une façon d'impliquer les jeunes pour parvenir à assurer une relève syndicale parmi nos membres. Il s'agit, je pense, de les intéresser à la question syndicale, de cerner ce qui les préoccupe en tant que nouveaux travailleurs afin de poursuivre ce qui a déjà été amorcé par nos prédécesseurs. L'avenir du syndicalisme passe avant tout par la poursuite de l'implication et la solidarité des membres pour faire face aux enjeux sociaux actuels et surtout pour le maintien de nos acquis.»

Je lui indique que les jeunes donnent l'impression de se désintéresser des enjeux syndicaux. Le taux de participation aux réunions est faible, malgré les démarches de sensibilisation et les activités syndicales organisées, comme par exemple l'activité de formation donnée aux nouveaux membres. Est-ce une question d'âge, de valeurs, d'époque? Est-ce vraiment la réalité, et pourquoi avons-nous cette impression d'indifférence?

Elle ne pense pas nécessairement que ce soit une question d'époque puisque les enjeux sont toujours aussi importants «Peut-être par manque d'information... aussi en raison des préjugés véhiculés dans les médias envers tout ce qui concerne le syndicalisme influencent certains jeunes dans leurs décisions... C'est notre défi à nous les conseillers et à tous les officiers syndicaux d'essayer d'aller chercher tous ces jeunes-là, d'assurer la relève, d'essayer de les intéresser à la question.»

Que faire pour les accrocher? «C'est vrai que les valeurs changent. Nous vivons dans une société plus individualiste. Peut-être que l'époque y est pour quelque chose, mais en même temps, il faut concentrer nos efforts sur leurs principales préoccupations, car tous les jeunes sont préoccupés par leurs conditions de travail, c'est un enjeu important. Les jeunes vont souvent occuper des emplois précaires, penser à leur avenir, il faut aller chercher le pouls des jeunes avec la collaboration du Syndicat et à l'aide de campagnes de sensibilisation sur les enjeux qui les concernent et sont sources d'intérêts pour eux. Ils faut continuer de leur donner de la formation, les inviter à participer à des rassemblement de travailleurs, mettre en place des comités de jeunes afin de leur permettre de faire connaître leurs idées, leurs préoccupations.»

Le comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé du travail

Une façon intelligente et nouvelle de faire les choses

Face à l'accroissement du nombre de membres victimes d'une lésion psychologique ou de harcèlement psychologique en emploi, le SFMM (SCFP) a réuni ses experts responsables des services concernés par ce type de problème (SST réparation et prévention, programme d'aide aux membres, etc.). Pour prévenir, contrer et soutenir les membres aux prises avec un de ces maux qui constituent la principale cause d'absentéisme au travail, le SFMM mise sur le partage des expertises, des connaissances et le travail d'équipe : l'action et l'expérience au service des membres en matière de santé du travail!



Initiation à la vie syndicale

Une formation fort appréciée



Jocelyne Marquis, directrice syndicale et responsable du comité d'éducation au SFMM (SCFP)

Za formation *Initiation à la vie syndicale* offerte par notre Syndicat s'adresse particulièrement aux nouveaux membres du SFMM qui souhaitent en apprendre plus sur leur Syndicat et son fonctionnement. Cette formation est fort appréciée, si l'on se fie aux commentaires des participants que nous avons reçus jusqu'ici.

Des rencontres enrichissantes

Nos séances de formation débutent avec un tour de table au cours duquel chacun des membres invités se présente et a l'opportunité d'exprimer ses attentes en regard de la formation ou encore de poser des questions sur des sujets qui le préoccupent.

Par la suite, les participants ont l'occasion de rencontrer des membres du comité exécutif dont Monique Côté, présidente de notre Syndicat, André Dollo, secrétaire général, les vice-présidents ainsi que les spécialistes oeuvrant à plein temps au SFMM (agents de grief, représentants en santé sécurité, responsables du programme d'aide aux membres, représentants en prévention, agents d'information, etc.), ces derniers, à tour de rôle, présentent les différents services offerts par notre Syndicat.

Les formateurs complètent ensuite avec la présentation de l'historique du SFMM et enchaînent sur le rôle du syndicat, l'organigramme en plus d'inciter les participants à s'impliquer dans la vie syndicale et à assister aux assemblées générales puisqu'elles sont l'instance décisionnelle suprême de LEUR Syndicat.



Une formation nécessaire et appréciée

Enfin, à la fin de la rencontre, nous poursuivons nos discussions et nos échanges tout en partageant un léger goûter. La séance se termine par un second tour de table qui est en général un moment fort où l'on constate que cette formation est non seulement nécessaire mais bénéfique. Cela change, pour plusieurs, l'image qu'ils se faisaient du syndicalisme. Ils repartent informés et prêts à participer à la vie de notre Syndicat. Le comité d'éducation est évidemment plus que satisfait de cette réussite.

La dernière formation de la saison a eu lieu le 9 juin, mais nous serons au rendez-vous dès le mois de septembre prochain et de nouvelles séances seront offertes. Si vous êtes intéressés ou encore si vous avez des commentaires ou des

questions, vous pouvez nous joindre au 514 842-9463 poste 440 ou encore par courriel : jmarquis@sfmm429.qc.ca

Tournée annuelle des piscines et plan d'eau

Au cours du mois de juillet, pour une troisième année consécutive, nous irons rencontrer les membres (nouveaux et anciens) qui travaillent dans les piscines extérieures et les pataugeoires de la Ville de Montréal ainsi que dans certaines villes reconstituées. Une tournée très attendue et toujours appréciée par les représentants syndicaux qui y participent et qui profitent de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres, faire connaissance et échanger avec eux.

Bienvenue aux nouveaux Merci aux anciens

Depuis le mois de mars, deux nouveaux membres ont rejoint le comité d'éducation. Il s'agit de Michel Ladouceur, délégué syndical au Service du patrimoine ainsi que de Jocelyne Chicoine, directrice syndicale à l'arrondissement Mercier-Hochelaga – Maisonneuve. Nous leur souhaitons la bienvenue à bord!

J'aimerais aussi remercier chaleureusement Edith Cardin, Benoît Audet ainsi que Nadine Latouche pour le merveilleux travail qu'ils ont accompli au sein du comité d'éducation au cours des quatre dernières années.

Toute l'équipe du comité d'éducation, composée de Sylvie Beauchamp, Jocelyne Chicoine et Michel Ladouceur se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Pour joindre l'utile à l'agréable

Témoignage



Goikoya Kolié, agent de service à la clientèle à la Direction des affaires pénales et criminelles de la cour municipale.

Ze 12 mai dernier, j'ai eu l'honneur et l'agréable plaisir de participer à une activité de formation syndicale. Il s'agissait de ma toute première activité syndicale car je n'avais jamais occupé un emploi au sein duquel il y avait un syndicat actif.

L'activité du 12 mai se voulait à la fois une session de formation portant sur «MON Syndicat» et aussi une façon de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du SFMM. La séance de formation a été animée par Jocelyne Marquis, directrice syndicale et responsable du comité d'éducation et par Sylvie Beauchamp, déléguée syndicale et membre du même comité.

Faire connaissance

D'entrée de jeu, il s'agissait de briser la glace de la timidité en se présentant à tour de rôle, dans une ambiance bon enfant. Un tour de table nous a ensuite permis d'exprimer ce que nous pensions du Syndicat et ce que nous en attendions.

Lorsque ce fut mon tour, après m'être présenté, j'ai fait allusion à mon cours de droit du travail suivi à l'Université Laval, souhaitant que soient démenties les idées préconçues à l'encontre des organisations

syndicales. Jocelyne Marquis m'a demandé de préciser mes propos. J'ai alors parlé de Réjean Breton qui a été mon professeur de droit du travail. J'ai expliqué que monsieur Breton nous avait enseigné que les syndicalistes étaient des tares pour la société. Parlant des syndicats, il enseignait que c'était des organisations regroupant des incompetents qui tiennent mordicus à l'ancienneté dans l'entreprise, et ce, au détriment de jeunes compétents qui ne pouvaient accéder à des postes de responsabilité en vertu de ce sacro-saint principe.

Des préjugés aux gains réalisés

Une brochette de représentants de notre Syndicat ont joint leur voix à celle de mesdames Marquis et Beauchamp pour démentir ces idées reçues. À la lumière de cette formation, où l'on nous a fait part des luttes menées ça et là pour aboutir aux conditions décentes de travail dont nous profitons aujourd'hui, on ne peut conserver nos préjugés et ce genre de stéréotypes.

Il est à noter que le Québec revient de très loin et que n'eût été des luttes syndicales, bien des changements n'auraient pas été accomplis. Il est cependant incompréhensible, voire même scandaleux, d'apprendre

que la majorité des employés ont pris leur distance vis-à-vis les activités syndicales. Cette fâcheuse indifférence a pour effet que les décisions qui concernent quelque 10 500 employés sont souvent prises par une centaine de personnes.

Le véritable rôle de chacun

Pourtant, comme nos représentants syndicaux nous l'ont expliqué, les décisions prises par le comité exécutif doivent être approuvées par les membres de l'assemblée générale. Cela revient à dire que le véritable organe décisionnel est l'assemblée générale. Je saisis l'opportunité qui m'est donnée ici pour exhorter les nouveaux membres du SFMM à participer à cette activité de

formation et à s'impliquer davantage au sein de notre syndicat.

Je demeure convaincu que les organisations syndicales ont leur place dans la société et dans les milieux de travail, ne serait-ce que pour jouer ce rôle d'intermédiaire entre patrons et employés. Cette nécessaire présence permet souvent de régler conflits et litiges et d'éviter toutes formes d'animosité entre les parties qui sont amenées à travailler ensemble pendant des décennies. Je voudrais conclure mes propos par le proverbe africain qui dit que «si tu ne fais pas la politique, c'est la politique qui te fera».

À bon entendeur salut, à mauvais entendeur catastrophe!

CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

**Bouder un collègue,
C'est enfantin!**

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



Le travail non rémunéré ou «invisible» Une valeur incontournable

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 1^{er} mardi d'avril est dorénavant institué la *Journée du Travail invisible!* Créée en 2001 par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), regroupant 13 000 Québécoises intéressées à promouvoir les droits des femmes et à améliorer la société par l'éducation et l'action, cette journée qui a célébré son 10^e anniversaire, le 6 avril dernier, sera désormais soulignée chaque année à travers le Canada.

Dix ans de détermination

À la fois sociale, politique et économique, la reconnaissance du travail invisible, ou non rémunéré, effectué par les femmes comme mères et aidantes constitue, depuis 40 ans, le dossier de fond de l'AFÉAS pour assurer l'équité entre les personnes et permettre de réduire la pauvreté chez les femmes.

Le 6 avril dernier, les parlementaires canadiens ont voté à l'unanimité en faveur de la motion déposée par la députée de Laval, Nicole Demers, instituant une *Journée du Travail invisible*, le 1^{er} mardi d'avril.

Pourquoi une telle journée ?

«Instaurer une journée nationale du travail invisible au Canada permet de reconnaître la

participation, non rémunérée, des femmes à la société de même que la valeur de ce travail», dit Denise Thibeault, présidente de l'AFÉAS. «Chaque année, ce sera l'occasion de souligner l'ampleur du travail non rémunéré au Canada, comme les pays membres de l'ONU se sont donné le mandat de le faire lors de la conférence internationale de Beijing, en 1995.» précise-t-elle.

Première mondiale

Selon la présidente, il s'agirait d'une première mondiale. Mais le travail ne s'arrête pas là puisque la prochaine étape envisagée est rien de moins qu'une journée internationale reconnue par l'Organisation des Nations Unies. Ce à quoi l'AFÉAS travaille déjà!

Une valeur incontournable

En 1992, Statistique Canada indique que la valeur annuelle du travail non rémunéré, incluant le bénévolat, représente entre 34,0% et 54,2% du PIB, soit entre 235 et 354 milliard \$. Depuis 1996, chaque recensement permet d'évaluer la progression du partage des travaux ménagers, des soins aux enfants et aux personnes âgées entre les femmes et les hommes.

Source : communiqué publié le 6 avril 2010

Budget Bachand

« Odieux », « discriminatoire » et « régressif » Voilà les mots utilisés par la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Christiane Pelchat, pour qualifier le budget du gouvernement Charest. « La «taxe santé» est un crime social. Contre l'équité. Contre la solidarité. Un véritable saccage du bien public. En plus, c'est une agression caractérisée faite aux femmes. Est-il permis d'espérer que le bon sens reprenne ses droits? »

Le CSF dénonce tant la contribution santé de 200 \$ par an que la franchise santé, deux mesures qui violent, selon sa présidente, les

chartes des droits, les conventions internationales et la *Loi canadienne sur la santé*.

Selon madame Pelchat, avant d'adopter ces mesures, le gouvernement n'a pas fait d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) (voir à ce sujet texte paru dans l'édition de novembre 2009 du *ColBlanc*). Il serait donc, toujours selon elle, préférable que le gouvernement fasse marche arrière et retire ces deux mesures avant que les tribunaux établissent que le ticket modérateur et la contribution santé, c'est inconstitutionnel.

Source : texte de Robert Dutrisac, *Le Devoir*, 12 mai 2010

Le grand ménage du gouvernement Charest Abolition de la Commission de l'équité salariale (CES)



Qui disant pour atteindre l'équilibre budgétaire, la présidente du Conseil du trésor et ministre, Monique Gagnon-Tremblay, a annoncé le 30 mars dernier, la restructuration, l'abolition ou la fusion de

28 fonds ou organismes dont l'abolition de la CES et le transfert de ses activités à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Cette annonce a fait renaître de ses cendres la Coalition, formée d'une vingtaine de regroupements syndicaux et de groupes de femmes créée en 1988 pour demander qu'une loi sur l'équité salariale soit adoptée.

Prête à mener ce nouveau combat,

En abolissant la CES, le gouvernement Charest abolirait

En 2009-2010, la CES a traité 8859 demandes de renseignement, a fourni 38077 documents d'information et a offert 5666 formations.

un des plus importants acquis démocratiques qui permet d'éliminer les discriminations salariales fondées sur le sexe. La vice-présidente de la CSQ, Louise Chabot se questionne sur cette décision alors que «cet organisme a développé une expertise spécifique et forte et doit accompagner de nombreuses entreprises qui n'ont pas encore réalisé l'équité salariale alors qu'il peine déjà à remplir son important mandat.» Selon la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi, «en allant de l'avant avec l'abolition de la CES, le gouvernement enverrait comme message que l'équité salariale n'est pas importante».

Représentant plusieurs centaines de milliers de femmes, la Coalition vient de reprendre le collier pour mener cette nouvelle bataille.

Conseil des Montréalaises Le SFMM salue la nomination de la nouvelle présidente

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



la suite d'un appel public de candidatures, Marie Leahey,

coordonnatrice du Régime de retraite Groupes communautaires et de Femmes, est devenue, le 21 mai dernier, la troisième présidente du Conseil des Montréalaises – cette instance consultative créée par le conseil municipal en 2004 qui agit auprès de l'administration municipale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et les questions reliées à la condition féminine.



Un riche parcours profitable pour toutes les femmes

Madame Leahey détient une vaste expérience tirée de son travail, de ses nombreuses activités et implications sociales. Issue du milieu communautaire où elle a été très active, elle a rempli plusieurs fonctions, entre autres, à la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) et à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF).

Elle siège à titre d'administratrice sur plusieurs conseils d'administration dont celui de la Commission des normes du travail (depuis 2005) et du Réseau habitation femmes (depuis 2002) ainsi qu'à titre de présidente du Service d'orientation et de recherche d'emploi pour femmes (depuis 2004).

Son arrivée est sans conteste un atout important pour la cause des Montréalaises et des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal.



Une des nôtres

Trois autres membres, dont Danielle Casara, vice-présidente de la section locale 434 du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau et vice-présidente, représentante des femmes, au Bureau de la FTQ – ont vu leur mandat renouvelé.

Merci Charlotte Thibault

Le SFMM remercie Charlotte Thibault, présidente sortante, pour son dévouement. Experte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), elle a su laisser sa marque et a réussi à faire avancer la cause des femmes auprès de nos élus et de l'administration. Un défi de taille, même en 2010!



Colloque provincial en santé sécurité

La santé et la sécurité du travail toujours en tête !



Michel Bergeron, directeur syndical au Service de sécurité incendie de Montréal

Zes 3, 4 et 5 mai dernier, c'est sous le thème *Toujours en tête* que s'est tenu à Trois-Rivières, le 5^e colloque en santé et sécurité au travail organisé par le comité provincial en santé-sécurité du SCFP Québec (CPSST). Ce colloque provincial qui s'adresse aux représentants en santé et sécurité du travail affiliés au SCFP a été présidé par Nancy Nolet, présidente du CPSST et représentante en prévention au SFMM depuis plusieurs années.

En plus de Nancy Nolet, la délégation de notre Syndicat était composée d'André Lalonde, représentant en prévention au SFMM, Luc Veillette, directeur syndical au Service de la sécurité du revenu et membre du comité général de coordination (CGC), et de moi-même, responsable du CGC.

Pour apprendre et échanger

Tout au long de ces trois journées, nous avons pu assister à une série d'ateliers des plus variés et tous forts intéressants, que ce soit en regard des lois et règlements en SST, de l'hygiène industrielle et de la qualité de l'air, de la santé et sécurité des jeunes travailleurs, des comités paritaires en SST, de la jurisprudence de la Commission des lésions professionnelles ou encore des interventions en situation de crise.

En plus d'être une excellente occasion d'échanger avec nos collègues du SCFP provenant de différents syndicats et de divers milieux, cela nous a permis d'enrichir nos connaissances et d'élargir nos horizons. Je m'en voudrais de ne pas souligner la qualité des conférenciers et la pertinence des présentations sur des sujets comme la surdité et les milieux de travail, l'ergonomie et le travail à accomplir et la réintégration des personnes ayant connu une absence à la

suite d'un problème de santé psychologique dans leur milieu de travail.

Un discours qui donne le ton

Le discours d'ouverture de notre consœur Nancy Nolet a donné le ton du colloque et stimulé les participants. Je me permets de vous en citer un extrait qui m'a particulièrement interpellé : *«C'est d'abord grâce à chacun de nous dans nos milieux de travail que nous gardons toujours en tête, la santé et la sécurité du travail. C'est par chacun de nos gestes et de nos actions auprès des membres, des employeurs que les milieux de travail seront et resteront sains et sécuritaires pour faire la différence dans le quotidien de tous.»*

Ces propos, je pense, illustrent bien la passion commune des représentants en SST : cette volonté d'aider, de soutenir et représenter nos confrères aux prises avec des problèmes de santé et sécurité du travail et de leur fournir des outils, des méthodes de prévention pour leur permettre d'évoluer dans un environnement de travail le plus sécuritaire possible.

Nous avons tous un rôle à jouer

Et vous, de votre côté, que pouvez-vous faire pour nous aider à bien vous représenter auprès de l'employeur? Voici quelques recommandations utiles au maintien d'un milieu de travail sécuritaire :

Ne pas avoir peur d'informer votre employeur et vos représentants sur ce qui pourrait vous sembler un risque pour votre santé et sécurité;

Ne pas craindre de représailles de la part de votre patron en informant vos représentants des méthodes de travail inadaptées ou des outils non conçus pour exécuter une tâche et qui la rendent éreintante

ou épuisante;

Compléter un formulaire de relevé de conditions dangereuses (RCD) ou d'atteintes à la santé (Si vous ne disposez pas de ces formulaires dans votre milieu de travail, communiquer avec votre représentant syndical qui se fera un devoir de vous en fournir);

Toujours transmettre vos informations par écrit à votre supérieur immédiat avec copie conforme à vos représentants syndicaux;

Ne pas attendre qu'un accident ou une lésion se produisent pour réagir et alerter vos représentants.

Il est important de savoir que, tant le CGC (qui a un mandat plus large) que vos comités locaux en santé et sécurité du travail, sont des comités paritaires où des représentants patronaux et syndicaux siègent régulièrement. Le CGC a un mandat très large. À cet égard, je vous invite à prendre connaissance des articles de votre convention collective qui traitent de santé et de sécurité du travail et du mandat et des règles de fonctionnement des comités paritaires (article 15 pour la Ville de Montréal).

En tant que salarié, il est aussi de votre responsabilité de vous assurer que chaque geste que vous posez au travail ne soit pas, à court ou à long terme, nuisible à votre intégrité physique. Il est dans l'intérêt de toutes les parties de miser sur une saine gestion de la santé et sécurité du travail dans chacun de nos lieux de travail.

Un colloque de qualité

En terminant, je tiens à souligner les efforts investis par nos représentants en prévention dans l'organisation de ce colloque. Au cours de ma carrière, j'ai eu

C'est quoi le CPSST?

Le rôle du Comité est de promouvoir la santé et la sécurité du travail, tant au niveau de la prévention que de la réparation. Il assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés.

Source : site du SCFP-Québec



Normand McDuff, secrétaire, Brigitte Denis, soutien administratif, Nancy Nolet, présidente, David Giroux, vice-président formation, Céline Giguère, conseillère responsable du Comité, Michel Lauzier, vice-président information, et Sylvain Ladouceur, responsable politique du comité.

l'opportunité d'assister à bien des congrès et des colloques et je peux vous assurer que ce 5^e colloque sur la santé et sécurité du travail a été d'une qualité exceptionnelle, tant par le choix des conférenciers, que par les sujets abordés lors des ateliers et des conférences. Rien n'a été laissé au hasard. Au nom de tous les participants, un gros MERCI et félicitations à Nancy Lalonde et à André Lalonde.

Jeunes et nouveaux travailleurs

Ensemble pour préserver leur santé !

Pendant la période estivale, des milliers de jeunes accèdent au marché du travail et bon nombre se retrouvent dans nos milieux. Seulement, le portrait que dresse la CSST de ces travailleurs qu'elle considère vulnérables est assez sombre.

Avec un accident mortel par mois, deux amputations par semaine, 55 lésions par jour, au-delà de 20 000 par année, ils sont 1,3 fois plus à risque d'être victimes d'un accident que les autres travailleurs. C'est-là la somme des événements qui surviennent, bon an mal an, chez les travailleurs québécois âgés de 24 ans et moins.

C'est pourquoi nous devons tous accroître nos efforts pour préserver leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique.

Travailleurs vulnérables

On entend par «jeunes et nouveaux travailleurs», les étudiants qu'on embauche l'été, mais aussi tous ceux qui travaillent à temps partiel à longueur d'année et les nouveaux travailleurs en début de carrière.

Parce qu'ils manquent d'expérience et de repères, parce qu'ils hésitent à poser des questions — par timidité, pour faire bonne impression ou par crainte d'être jugés —, parce qu'ils ont peu conscience des risques liés à leur travail, parce qu'ils ont un sentiment d'invincibilité, parce qu'ils connaissent mal leurs limites ou leurs capacités, les jeunes et les nouveaux travailleurs peuvent prendre des risques inutiles en voulant faire leurs preuves.

Du point de vue de la CSST, selon Manon Gravel, sociologue de formation, un jeune travailleur est *«différent d'un travailleur adulte. L'immaturité dont on taxe les jeunes n'est pas tant liée à une question d'âge qu'à une question d'attitude au travail; et l'attitude au travail, ça remonte aux toutes premières expériences de travail vécues lorsqu'on est très jeune — ça s'installe bien avant «la première vraie job». Il y a des travailleurs de 45 ou 55 ans qui sont téméraires.»*

Le rôle des employeurs

La Loi sur la santé et la sécurité du travail stipule que l'employeur doit informer adéquatement le travailleur sur les

risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié.

«La sécurité au travail, ça s'enseigne et ça s'apprend»

Ce qu'il faut aux jeunes c'est d'être formés, informés et supervisés. La formation cause problème puisqu'elle n'est pas légalement obligatoire. Pourtant, elle s'avère une solution efficace pour bon nombre d'employeurs dont certains (de plus en plus nombreux), innovateurs et responsables, se sont dotés d'un plan d'accueil pour ces travailleurs. Et, selon les sondages effectués par la CSST, 94 pour cent des jeunes appliquent la formation qu'ils reçoivent!

Mais en attendant que nos employeurs se dotent d'un tel outil préventif et productif, le SFMM recommande la plus grande prudence à tous ces travailleurs.

Pour en savoir plus à ce sujet visitez le www.esst.qc.ca.

Source : Prévention au travail, publié par la CSST et l'IRSST, printemps 2010, VOL. 23, no 2, pages 7 à 14.



Prévention de la santé au travail

Devenez agents multiplicateurs



Nancy Nolet, agente de prévention en SST au SFMM (SCFP)



u Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les agences de la santé et des services sociaux ainsi que les centres de santé et de

services sociaux participent à la mise en œuvre du Programme des services de santé au travail.

Subventionné par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ce programme trouve sa raison d'être au chapitre VIII de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, qui confie au réseau de la santé publique un rôle de premier plan en matière de santé au travail.

Les intervenants en santé au travail évaluent les risques pour la santé présents dans les milieux de travail et en informent les travailleurs et les employeurs.

Mandat des différents intervenants en santé au travail

Une entente et un contrat-type entre la CSST et le MSSS précisent le cadre d'intervention du réseau de la santé et des services sociaux. Le MSSS a le mandat d'assurer la coordination des interventions à l'échelle de la province, alors que le directeur

de la santé publique voit au bon fonctionnement du programme sur le territoire de chacune des seize agences que compte le Québec pour dispenser et mettre en œuvre le programme.

Ces agences répondent aux directions régionales de la CSST et du MSSS et ont pour mandat d'élaborer un programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE), en collaboration avec les employeurs, les travailleurs et les comités de santé et de sécurité. Elles peuvent également donner des conseils aux centres de santé et de services sociaux (CSSS) de leur territoire.

Pour leur part, les équipes des CSSS offrent directement les services de santé au travail aux employeurs et aux travailleurs. Elles s'occupent en outre des priorités d'intervention établies par la CSST, et voient notamment à l'application du programme «*Pour une maternité sans danger*» et du Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines.

Pour un milieu sans risque

C'est dans ce contexte que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal [la Direction de la santé publique (DSP)] et la

ville de Montréal se sont regroupés afin de mettre sur pied une formation concernant quatre risques connus au travail.

Ce projet constitue un virage du réseau de la santé au travail (SAT) afin de soutenir la prise en charge du milieu en matière de formations récurrentes. L'objectif du programme vise à créer des agents multiplicateurs qui pourront, à leur tour, offrir de la formation à leurs collègues d'arrondissements ou de Services centraux.

Le projet régional d'agents multiplicateurs avec la DSP a débuté cette année et devrait se poursuivre tant que les objectifs de formation ne seront pas atteints. Il existe quatre équipes de SAT sur le territoire de l'Île de Montréal : les Centres de services sociaux et de santé (CSSS) de Jeanne-Mance, de la Montagne, de l'Ouest-de-l'Île et de la Pointe de l'Île. Ils offriront leur soutien à la Ville de Montréal en matière de santé au travail. Ce réseau soutiendra le milieu et ajustera, au besoin, cette nouvelle démarche.

Rôle des agents multiplicateurs

Les agents multiplicateurs assureront la diffusion de l'information relativement aux risques retenus conformément aux contenus

entérinés par le réseau de la SAT. Dans la cadre de cette formation spécifique, les quatre risques sont : les contraintes thermiques liées à la chaleur, les piqûres d'insectes, la prévention des infections et les seringues à la traîne auquel s'ajoute l'exposition aux crachats.

Ainsi, après chacune des formations, les travailleurs seront en mesure, selon l'objectif spécifique, d'identifier les situations à risques dans le cadre de leur travail, de connaître et d'appliquer les mesures préventives appropriées et de savoir quoi faire en cas d'urgence.

Nous vous invitons à suivre cette formation puisqu'elle vous fournira des outils afin de vous prémunir contre certains risques présents dans vos milieux de travail. Chaque nouveau travailleur ou jeune travailleur devraient recevoir cette formation.

Informez-vous auprès de votre comité local de santé et sécurité du travail ou d'un représentant syndical ou patronal afin de recevoir cette formation. Vous pouvez nous joindre directement au Syndicat pour plus amples informations ou commentaires sur cette formation 514 842-9463

Jour de deuil

À la mémoire des travailleurs



Le 28 avril est un Jour de deuil au Québec et aussi dans plus d'une centaine de pays.

Cette triste journée est dédiée à la mémoire des travailleuses et des travailleurs victimes d'un accident du travail ou d'une lésion

professionnelle. Chaque année, encore trop de travailleurs meurent au travail ou sont victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle. En 2009, on a dénombré 185 décès et 95 597 travailleurs victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Un décès, c'est un de trop

«*Il est déplorable de constater qu'en 2009, 185 personnes sont mortes au Québec, en exerçant leur profession ou des suites de maladies professionnelles. Cela est inacceptable et doit être dénoncé haut et fort. Les travailleurs et les travailleuses du Québec sont en droit de pratiquer leur métier sans craindre de perdre la vie ou d'être blessés.*

Si le 28 avril m'était conté !

C'est en 1984 que les membres du Comité national de santé et de sécurité du SCFP recommandaient la création d'une journée nationale à la mémoire des personnes tuées ou blessées au travail. Cela a pris sept ans au gouvernement fédéral pour reconnaître officiellement ce jour (en 1991), soit huit ans après l'adoption du *Jour du Souvenir* par le Congrès du travail du Canada!

Le Bureau international du travail (BIT) a décrété, en 2003, le 28 avril «*Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail*».

La date du 28 avril a été choisie parce qu'elle rappelle la toute première loi canadienne en matière de SST, adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914.



Cela ne peut être toléré», a déclaré le président de la FTQ, Michel Arsenault.

Bien que le nombre d'accidents ait diminué de 12 pour cent par rapport à l'an passé et que le nombre de décès en 2009 soit inférieur de cinq pour cent à celui de 2008, il est inconcevable qu'encore aujourd'hui toutes les personnes en emploi ne reçoivent pas une formation adéquate sur les risques reliés à leurs tâches ainsi que l'équipement de protection individuel requis!

La prévention : un travail d'équipe quotidien

Employeurs, employés, syndicats et la CSST doivent travailler ensemble et collaborer pour intégrer la prévention à leurs façons de faire.

Nous devons faire en sorte que nos milieux de travail soient sains et sécuritaires. Selon la loi en vigueur au Québec, c'est de notre obligation à titre de travailleur (article 49) d'informer l'employeur de toutes situations dangereuses. Et il en va de même pour l'employeur qui a, en vertu de la loi, la responsabilité de éliminer à la source tous dangers (psychologiques et physiques)!

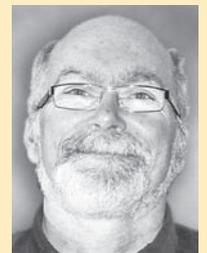
Nancy Nolet, représentante prévention en SST au SFMM (SCFP)
Avec la collaboration de Michèle Blais

Le SFMM présent

Une délégation de notre Syndicat dont faisaient partie Julie Lépine, Michel Bergeron, Luc Veillette, André Lalonde et moi-même a contribué à rappeler à la population l'importance d'avoir des lois qui protègent adéquatement les travailleurs. Des bannières ont été déployées sur les principaux axes routiers et des activités de sensibilisation ont également été tenues dans le cadre de cette journée où les travailleurs ont été appelés à observer des moments de silence dans leur milieu de travail.

Travaillons, ensemble pour éviter et prévenir toutes situations qui pourraient être désagréables ou irréparables!!

Le 28 avril dernier, le SCFP s'est souvenu des membres qui ont perdu la vie au travail au cours des 12 derniers mois, deux de ces décès sont survenus au Québec dont celui de Pierre Leclerc (sur la photo), 57 ans, col bleu de la section locale 301 et collègue de travail des syndiqués de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ainsi que Jacques Tremblay, 55 ans, chef mécanicien d'appareillage, SCFP 1500 (Centrale Bersimis-1), Forestville, Côte-Nord, Québec;



Source : les nouvelles du SCFP-Québec, www.scfp.qc.ca.

Quoi faire ?

Exposition au sang et liquides biologiques

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



Comment agir lors d'une exposition au sang ou à des liquides biologiques teintés de sang? L'agence de développement de réseaux locaux et de services sociaux (Santé publique - Québec) a publié une petite fiche sur le sujet, voici les consignes recommandées :

Premiers soins

Quoi faire en cas de coupures, piqûres, égratignures :

- faire saigner immédiatement le site de la plaie (sans traumatiser le pourtour immédiat de la plaie);
- nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon doux (ne pas brosser ou utiliser de solutions irritantes);
- rincer la région avec de l'eau.

Exposition muqueuse :

- rincer abondamment la région touchée avec

de l'eau du robinet le plus rapidement possible.

Exposition cutanée :

- nettoyer la région exposée avec de l'eau et du savon (ne pas brosser ou utiliser de solutions irritantes).

Qui aviser :

- aviser les personnes responsables dans votre milieu de travail (renseignez-vous auprès de votre employeur);
- informer votre représentant syndical (délégué, directeur) ou encore vos représentants en prévention, Nancy Nolet et André Lalonde au 514 842-9463

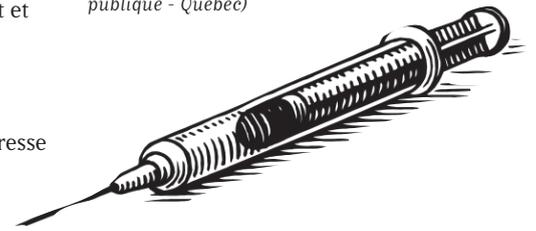
Quoi faire en cas d'exposition :

- prendre si possible les coordonnées de la personne source de l'exposition (nom, adresse et numéro de téléphone où on peut la rejoindre rapidement dans les heures qui suivent).

Qui consulter :

- se rendre à l'urgence d'un centre hospitalier le plus rapidement possible (préférentiellement dans les deux heures qui suivent);
- en tout temps, il est possible de le faire à l'Urgence de l'Hôpital Saint-Luc au 1058, rue St-Denis à Montréal.
- mentionner à l'accueil qu'il s'agit d'une exposition professionnelle au sang ou à un liquide biologique;
- suivre les directives du médecin.

Source : L'agence de développement de réseaux locaux et de services sociaux (Santé publique - Québec)



Attention aux coups de chaleur De l'eau fraîche où que vous soyez

Nancy Nolet, agente de prévention en SST au SFMM (SCFP)



Enfin l'arrivée du beau temps! Qui sait si cette année nous connaissons les joies d'un été beau et ... chaud, comme ceux d'antan. Si tel était le cas, il faudra cependant se méfier

des coups de chaleur car travailler à la chaleur présente des risques pour la santé. Et ces risques s'avèrent plus grands lorsque surviennent les premières journées de grande chaleur et de canicule. Alors, il n'y a rien de mieux que de boire de l'eau fraîche pour se préserver.

Quelle quantité boire? À quelle fréquence? Cela varie en fonction de la tâche que vous devez effectuer, votre taille, la température, l'effort à fournir, etc. La CSST a publié un guide [DC-100-1125-2 (07-06)] intitulé Travailler à la chaleur... Attention! — 2^e édition, sur ce sujet qui répond précisément à ces questions. Vous pouvez vous le procurer sur le site Internet de la CSST au www.csst.qc.ca/index.htm, sous l'onglet «Nouvelles en bref» ou en contactant votre directeur syndical, qui en a reçu quelques exemplaires.

Rappelez-vous, jeunes ou moins jeunes, qu'il est important de prévoir une quantité d'eau que vous pouvez apporter avec vous lorsque vous effectuez un travail à l'extérieur. Votre employeur a la responsabilité de veiller à ce que de l'eau fraîche et potable soit disponible dans nos milieux de travail. Il doit également vous former et vous sensibiliser aux symptômes et aux actions à prendre en cas de coups de chaleur.

Vaut mieux prévenir que guérir. Car les conséquences d'un coup de chaleur peuvent aller jusqu'au décès de la personne. Soyez prudent!



Travailler en plein air comporte des risques Attention aux insectes piqueurs

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



beilles, guêpes, bourdons, le venin de ces petites bestioles constitue pour bon nombre de travailleurs une menace qu'il ne faut pas prendre à la légère. Si vous devez travailler dans un environnement

fréquenté par les abeilles, les guêpes, les bourdons et les frelons, sachez qu'une simple piqûre de ces insectes peut déclencher, chez certains, une réaction allergique générale grave. Et sans vouloir être alarmiste, si cette réaction n'est pas stoppée à temps, elle peut parfois entraîner la mort.

Bien que nul ne soit à l'abri, cette mise en garde vise principalement nos collègues qui travaillent à l'extérieur comme dans les camps de jour ou dans les parcs (animateurs, horticulteurs, sauveteurs attirés

aux plans d'eau extérieurs,

etc.), et plus

particulièrement les

personnes qui ont déjà

connu des difficultés

respiratoires ou chez qui des

rougeurs sont apparues

à l'extérieur du site de la

piqûre. Car, de façon

générale, une piqûre d'un

de ces insectes

provoquera des rougeurs, une enflure locale ou des démangeaisons à l'endroit même de la piqûre. Malgré la douleur, ces réactions ne représentent aucun danger.

Personne qui a fait une réaction allergique grave

Si vous êtes de ceux qui ont connu des difficultés respiratoires ou chez qui des rougeurs sont apparues à

l'extérieur du site de la piqûre, les risques de faire une autre réaction semblable ou plus grave sont élevés, si vous êtes de nouveau piqué par la même espèce d'insectes. Il serait donc plus prudent de consulter un médecin sans tarder afin de savoir dans quelle mesure vous êtes allergique au venin.

Le médecin vous prescrira, le cas échéant, de l'épinéphrine auto-injectable si l'intensité de la réaction allergique le justifie. Il pourra aussi vous offrir de suivre un traitement de désensibilisation. Une fois que votre médecin vous a prescrit de l'épinéphrine auto-injectable, vous devez l'avoir sur vous en tout temps.

Quoi faire en cas de réaction allergique générale grave ?

Appeler les services d'urgence ou composer le 911 dès l'apparition d'un seul des signes ou des symptômes suivants :

- un gonflement rapide et considérable du visage, de la langue, de la gorge et des voies respiratoires;
- de la difficulté à parler;
- ou de la difficulté à respirer.

Une brochure publiée par la CSST intitulée «Vous travaillez en plein air? Gare aux insectes piqueurs!» est disponible sur le site Internet de la CSST. Elle traite des risques de réaction allergique grave causée par le venin d'insectes piqueurs, des mesures de prévention à appliquer et des mesures à prendre en cas de réaction allergique grave.

Ceci dit, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant syndical ou avec nous au 514 842-9463.



Journée internationale des Travailleurs Pour un Québec équitable



Gérald Brosseau, délégué syndical et responsable du comité du journal



Il est le 1^{er} mai 1886 aux États-Unis que 200 000 travailleurs obtiennent la journée de travail de huit heures. Une grande victoire pour le mouvement ouvrier de l'époque. Célébrée au Québec depuis 1972, cette journée est, pour les travailleurs, l'occasion idéale de faire entendre leur voix. C'est aussi le 1^{er} mai que le gouvernement du Québec augmente le salaire minimum. Cette année, 320 000 personnes ont vu leur salaire passer de 9\$/heure à 9,50\$, ce qui représente une augmentation de 20\$ par semaine et un revenu annuel, avant impôt, de 19,760\$, soit 11% en dessous du seuil de la pauvreté (pour une personne seule).

Cette année, c'est sous le thème : *Pour un Québec équitable* que les travailleurs ont été invités à marcher. Partout à travers la Province, c'est par milliers qu'ils ont célébré la journée internationale des Travailleurs et dénoncé de façon particulière le dernier budget du gouvernement libéral qui s'attaque, entre autres, à l'accessibilité de notre système de santé.

Les travailleurs ont manifesté pour un Québec ayant un système de santé public, gratuit et universel; un Québec qui s'appuie sur un réseau public d'éducation accessible et de qualité; un Québec où tous peuvent bénéficier de conditions de travail décentes; un Québec où l'accès à la syndicalisation et à une libre négociation est garanti; un Québec qui met en œuvre de vraies mesures pour contrer la pauvreté; et, bien sûr, un Québec qui préserve ses services publics et ses programmes sociaux en rejetant toute forme de privatisation.

Une grande fête familiale

À Montréal, comme c'est la tradition, c'est dans une atmosphère de fête que se sont déroulées les célébrations. Une délégation du SFMM a participé à l'événement et les militants de notre Syndicat, quoique peu nombreux, étaient bien visibles. En plus des traditionnels drapeaux et bannières, ceux-ci portaient fièrement un *t-shirt* produit dans le cadre de la campagne *Montréal, fais une ville de toi!*

Cette année, c'est à la station de métro Lionel-Groulx que nous nous sommes rassemblés avant d'amorcer une marche symbolique qui nous a menés au parc Saint-Gabriel où, après les discours de circonstance, une fête familiale était prévue. Une excellente occasion de se retrouver entre travailleurs et avec nos familles!

Participation décevante à Montréal

Un seul bémol, personnellement et particulièrement cette année, j'aurais souhaité voir plus de Montréalais descendre dans la rue afin de revendiquer pour un Québec plus équitable. Pourtant, ce ne sont pas les sujets de revendications qui manquent, au niveau de la société en général comme au niveau de nos conditions de travail sans cesse attaquées par les politiciens et le patronat, et qui justifient d'y consacrer quelques heures UNE fois dans l'année.

Dans un contexte où l'éthique en prends pour son rhume

alors que les «amis» de nos élus prennent notre argent pour garnir leur bas de laine; où le dernier budget provincial (Bachand) qualifié de régressif et d'antisocial impose des hausses de tarifs et la privatisation des services publics, je m'attendais à marcher aux côtés de milliers de travailleurs en colère. Cela n'a pas été.

Je rêve d'un 1^{er} mai où nous serions tous présents et qu'ensemble et solidaires, nous nous tenions debout pour conserver nos acquis et améliorer nos conditions de vie. Mais peut-être sommes-nous encore capables d'en prendre avant d'en arriver là?

Les origines du 1^{er} mai

C'est aux États-Unis qu'est née la fête 1^{er} mai. Au congrès de 1884, les syndicats américains se donnent deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures. Ils choisissent de débiter leur action le 1^{er} mai parce que beaucoup d'entreprises américaines entament ce jour-là leur année comptable et que les contrats se terminent à cette date.

C'est ainsi que le 1^{er} mai 1886, la pression syndicale permet à environ 200 000 travailleurs d'obtenir la journée de huit heures. D'autres travailleurs, dont les patrons n'ont pas accepté cette revendication, entament une grève générale. Ils sont environ 340 000 dans tout le pays.

Le 3 mai, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester, à Chicago. Le lendemain a lieu une marche de protestation et dans la soirée, alors que la manifestation se disperse à Haymarket Square et qu'il ne reste plus que 200 manifestants devant autant de policiers, une bombe explose, elle fait un mort dans les rangs de la police, sept autres policiers sont tués. À la suite de cet attentat, huit personnes sont inculpées dont cinq syndicalistes anarchistes (Albert Parsons, Adolphe Fischer, Georges Engel, August Spies et Louis Lingg) et sont condamnés à mort, malgré l'absence de preuves. Quatre ont été pendus le vendredi 11 novembre 1887 (connu depuis comme *Black Friday* ou vendredi noir) alors que le dernier (Louis Lingg) s'est suicidé dans sa cellule. Les trois autres personnes inculpées seront condamnées à la prison à perpétuité.

En 1893, la révision du procès a reconnu leur innocence ainsi que la machination policière et judiciaire mise en place pour criminaliser et casser le mouvement anarchiste et plus largement le mouvement ouvrier naissant.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, August Spies : «*Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étrenglez aujourd'hui*»

Source : Wikipédia



L'OUT'JOURNAL

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-millardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus!

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à l'aut'JOURNAL, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité, l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire l'aut'JOURNAL.

www.l'autjournal.info

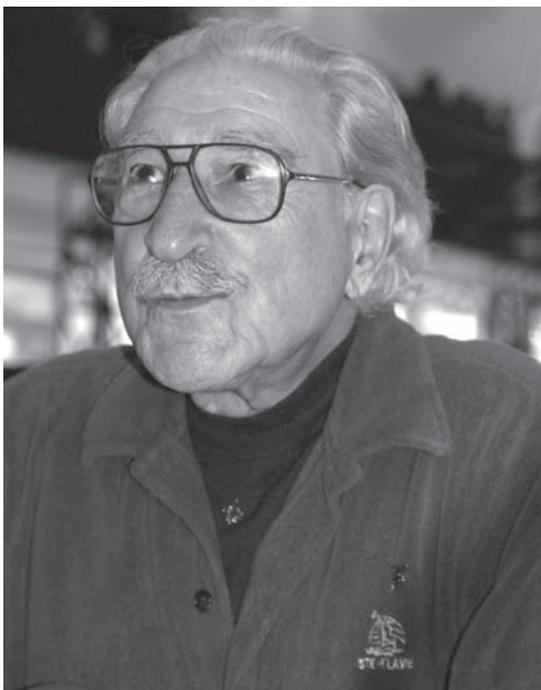
Michel Chartrand : lorsque tout a été dit, ou presque...



Maryse Chrétien, directrice syndicale au SITE et membre du comité du journal

Ze 12 avril 2010, à 93 ans, Michel Chartrand est décédé des suites d'un cancer. Lors d'un reportage télévisé sur ses funérailles, mon fils de neuf ans y va d'un commentaire : c'est qui lui? Il avait l'air important! J'aurais pu lui répondre ainsi. Cet homme a été pendant 70 ans une icône des combats syndicaux et sociaux, il a été un orateur chevronné prônant haut et fort l'équité et la justice sociale, et sa personnalité était teintée d'une originalité percutante. Je lui répondis plutôt que c'était un homme pour qui l'abus de pouvoir sur autrui représentait une insulte à l'humanité, qu'il aidait les gens ordinaires à reprendre LEUR pouvoir par la solidarité. J'ajoutai qu'on avait même réalisé des films sur sa vie, même s'il n'était pas d'accord avec l'idée. Dès lors, les yeux de Xavier se fixèrent sur moi et il voulu en savoir plus.

Il est vrai que Michel Chartrand a toujours préféré raviver une conscience populaire plutôt que de devenir lui-même objet de popularité. C'est pourquoi, seul son fils, le cinéaste Alain Chartrand, a obtenu (difficilement) l'aval de son père pour porter sa vie à l'écran. La meilleure représentation de l'homme et de sa vie demeure la télé-série en deux volets *Chartrand et Simonne* (1999) et *Simonne et Chartrand* (2003). Rien d'étonnant qu'on ait choisi Luc Picard, un acteur aussi intense que le personnage lui-même, pour incarner Michel Chartrand. De nombreuses réflexions ont surgi en moi sur l'homme en question et sa pratique syndicale hors du commun.



Les valeurs humanistes comme moteur

Qu'est-ce qui peut bien motiver un homme issu d'un milieu bourgeois, qui aurait pu jouir d'un confort aisé, des fruits d'une belle instruction, à s'égosiller et se donner corps et âme pour plus de justice sociale, pour le bien, la santé et la sécurité des travailleurs et des gens ordinaires? Qui peut se vanter d'avoir brandi aussi haut ses valeurs humanitaires, jusqu'à se faire emprisonner plus de sept fois au cours de sa vie? On peut sans doute compter ces personnes sur les doigts d'une main! Chez Michel Chartrand, l'intérêt collectif a toujours primé sur l'intérêt personnel. En feuilletant les livres de Fernand Foisy, ami, collaborateur de Michel Chartrand et membre retraité du SFMM, on apprend que les assises de son engagement social prennent racine non seulement dans une pratique religieuse chrétienne, mais surtout à travers les

«Jamais les travailleurs ne seront trop unis. Tout le système est organisé contre eux. Les profits sont contre la rémunération et l'accroissement des profits contre le respect et la santé des travailleurs.»

Source : Michel Chartrand, *Les dires d'un homme de paroles*, p.49

valeurs morales, humanistes et de solidarité, que l'homme qu'il était a toujours fait siennes. Ces valeurs, profondément ancrées en lui, l'ont projeté dans l'action et les luttes sociales, tant au Québec, qu'au Canada ou même sur le plan international. Toute sa vie, il a prôné la justice et l'égalité pour toutes et tous.

Tout au long de sa vie, ses valeurs ont germées, puis mûries pour s'épanouir vers quelque chose de plus grand. Elles prennent pied dans le parti socialiste qu'il fonda durant la deuxième guerre mondiale. La littérature évoque son admiration pour le révolutionnarisme et le communisme de Fidel Castro. À mon avis, il s'est également inspiré des théories marxistes qui fleurissaient au début du 20^e siècle car les valeurs chrétiennes de l'homme s'y retrouvaient davantage. Cela mènera Michel Chartrand tantôt vers des causes sociales, mais surtout vers des actions syndicales radicales.

De l'idéologie à l'action

Passant des idées aux actions, en 1975, Michel Chartrand organise une conférence internationale de solidarité ouvrière qui aboutira plus tard à la création du Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Très présent sur la scène mondiale par le biais de missions, de publications, de formations, etc., le CISO permet de tisser des liens de solidarité entre les travailleurs d'ici et ceux de divers pays qui militent



pour améliorer leurs conditions de travail.

En 1983, notre homme défend des dossiers d'accidentés du travail devant la Commission sur la santé et sécurité au Travail (CSST) au sein de l'organisme qu'il a lui-même fondé pour la cause, la Fondation pour l'Aide aux Travailleurs Accidentés (FATA). En décrivant haut et fort, parfois par des moyens inusités, les diverses conditions dangereuses auxquels étaient exposés les travailleurs, il a fait plus que sa part pour ériger les bases qui soutiennent encore aujourd'hui les lois et les règlements en santé sécurité du travail. Nul doute que l'évolution de la santé et sécurité au travail ne serait pas ce qu'elle a été si Michel Chartrand n'en avait pas fait son cheval de bataille! C'est toutefois à travers les nombreuses batailles syndicales menées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) que l'engagement intrinsèque de Michel Chartrand s'est le plus affirmé.

Du syndicalisme non-conformiste comme levier

Le Québec détient le taux de syndicalisation le plus élevé du continent. Depuis les années '40, notre homme faisait figure de proue lors de nombreux combats syndicaux. Chartrand n'a jamais hésité à faire avancer ses causes plus rapidement et efficacement en faisant fi des embûches se trouvant sur son chemin. Les règles, les us et coutumes (patronales ou syndicales), il les bafouait au besoin. Les syndicats eux-mêmes, par leur encadrement et leurs structures de fonctionnement parfois bureaucratique, étaient à l'occasion trop contraignants pour lui. Sa force de persuasion et la solidarité qui s'en dégageait venaient à bout d'obstacles à prime abord insurmontable. Son humanisme et ses convictions l'amenaient souvent à agir promptement et avec des moyens originaux. Par exemple, lors de la grève chez Dupuis et Frères en 1952, il demande aux travailleurs de lâcher des souris, des abeilles et des grenouilles dans le magasin. Imaginer la scène est déjà fort réjouissant! Nul doute que

cela s'est révélé très efficace pour faire fuir les clients.

C'est ainsi et à sa manière bien particulière que Michel Chartrand, homme d'actions, s'est servi du syndicalisme comme d'un levier pour promouvoir son engagement humaniste et ses visées en matière de justice sociale, tant à l'échelle locale qu'internationale. Il a toujours souhaité que le rôle joué par les syndicats ne soit pas limitatif ou corporatiste mais qu'il évolue plutôt vers l'engagement social et la sociopolitique.

En guise d'héritage pour l'avenir

Peu importe l'époque où les réflexions sociales surviennent, les fondements en sont souvent les mêmes. Les sociétés d'aujourd'hui axées sur l'individualisme auraient sans doute intérêt à rechercher le bien-être de la collectivité. Personnellement, je pense que l'individualisme à outrance étouffe la solidarité et rend la société vulnérable à toutes formes d'abus de pouvoir. En tant que collectivité, nous devons miser sur cette richesse qu'est la solidarité des travailleurs pour revendiquer plus de justice sociale. Notre conscience individuelle est trop

«Tout le monde doit faire de la politique. En démocratie, c'est un devoir : assumer ses responsabilités à son niveau, voir à ce que le monde s'épanouisse»

Michel Chartrand.

souvent orientée par le profit personnel et les projets collectifs pour une société plus juste en souffrant énormément.

Quant aux syndicats, nous devrions nous inspirer des idées de Michel Chartrand. Il ne suffit plus d'être syndicaliste, il faut être avant tout humaniste et militant. Avec la mondialisation, le rôle des syndicats est d'autant plus essentiels, mais nos organisations syndicales devront élargir leur vision pour contribuer encore plus concrètement à l'évolution de l'humanité.

C'est, je crois, ce que Michel aurait voulu. Pour ma part, je souhaite que ce bref survol des idées et actions de «cet homme de paroles» contribuera à sensibiliser les plus jeunes d'entre nous à l'importance de son héritage, tant sur le plan politique qu'humain et ce, bien au-delà du monde du travail.

Sources :
Michel Chartrand, *les dires d'un homme de parole*. Foisy, Fernand, éd. Lanctôt, 1997, 354 p.
Michel Chartrand, *la colère du juste*. Foisy, Fernand, éd. Lanctôt, 2003, 318 p.
Un homme debout. Harvey, R., Le Devoir, 18 avril 2010, p.3
<http://www.radio-canada.ca>
[http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Michel Chartrand](http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Chartrand)



Congrès du CPSM

Le SFMM bien présent

Diane Chevalier, membre du comité syndical de l'Équité salariale



C'est sous le thème «*Les employés municipaux, une richesse à préserver*» que plus de 200 syndiqués du secteur municipal du Québec se sont réunis à Saguenay dans le cadre de la XIV^e édition du congrès biennal du

conseil provincial du secteur municipal (CPSM) du SCFP-Québec.

En plus de la très grande majorité des membres de notre exécutif syndical et de certains directeurs syndicaux, la délégation du SFMM comptait cette année, exceptionnellement, les membres de votre comité syndical d'équité salariale.

Nous avons été invités à donner, dans le cadre de ce congrès, deux ateliers, et ce, en compagnie de la conseillère SCFP, Johanne Martel, qui ont porté sur les nouveaux amendements de la *Loi sur l'équité salariale*.

Essentiellement, cela concernait tout l'exercice du maintien de l'équité salariale, étape subséquente au dernier affichage. Ces ateliers ont été grandement appréciés par les congressistes, tous issus de municipalités du Québec.

Scandales, collusion, sous-traitance, etc.

Au cours de ce congrès, nous avons abordé plusieurs thèmes dont certains font malheureusement la «Une» des médias comme la collusion des élus municipaux avec des firmes privées et les scandales dans l'attribution des contrats. Il a également été question de la défense des services publics, de sous-traitance, de privatisation des services municipaux et de PPP.

Que ce soit par le biais de conférences, d'ateliers ou de formation, nous avons tous ensemble fait ressortir les grandes orientations ainsi que nos priorités pour les deux années à venir.

Monique Côté, notre présidente et directrice siégeant au conseil du CPSM a profité de l'occasion pour présenter notre campagne publicitaire, présentement en cours : «Montréal, fais une ville de toi!».

Plusieurs confrères et consœurs nous ont fait part de commentaires fort élogieux sur la pertinence de cette campagne et sur ses enjeux, indiquant même que cela s'appliquait malheureusement à bien d'autres municipalités qui vivent des problèmes similaires aux nôtres.

L'intégration des personnes handicapées

Parmi toutes les présentations, une a été particulièrement bien accueillie de la part de l'assistance, soit celle de Serge Leblanc, chargé de projet à la FTQ. Intitulée «SANS DISCRIMINATION, NI PRIVILÈGE», cette présentation a porté sur l'aide à l'intégration des personnes atteintes de différents handicaps, tant psychologiques que physiques, au travail.

Serge Leblanc, lui-même atteint de paralysie cérébrale, a su sensibiliser son auditoire à cet aspect important. Il nous a fait connaître l'organisme qui s'occupe de l'intégration, de la réintégration et du maintien des personnes handicapées au travail, le ROSEPH (Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées). Les efforts déployés ont permis une meilleure collaboration entre les différents intervenants, soient, le milieu de travail, le syndicat et le SSMO-PH (Services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées).

En terminant, saviez-vous que seulement 54 pour cent des personnes atteintes d'une incapacité en emploi ont besoin d'aide, de service ou d'aménagement adapté pour travailler?

Claude Dubuc, président du CPSM

En terminant, Mario Sabourin, vice-président au SFMM, n'ayant pas sollicité de nouveau mandat à la présidence du CPSM, c'est Claude Dubuc, président de la section locale 1965 du SCFP, Ville de Varennes, qui sera à la barre du CPSM pour les deux prochaines années. Nos félicitations au confrère Dubuc.

Nouveau site Web du SFMM

Participez à notre sondage !



Le Syndicat des fonctionnaires Municipaux de Montréal désire offrir une cure de rajeunissement à son site Web.

Afin que nous puissions obtenir des informations sur l'utilisation que vous faites du site du SFMM et sur les améliorations que vous souhaiteriez y voir apportées, nous vous invitons à prendre quelques minutes et à remplir le sondage.

Découpez-le et faites-nous le parvenir au plus tard le 30 juin 2010 par télécopieur au 514 842-3683. Merci!

À quelle fréquence utilisez-vous le site du SFMM?

Cochez une seule case

- 1 à 5 fois par semaine
- 1 à 5 fois par mois
- Rarement
- Jamais

Dans quel but visitez-vous le site du SFMM?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Pour en savoir plus sur le Fonds de secours maladie-accident (FSMA)
- Pour connaître l'historique du Syndicat
- Pour consulter des ententes
- Pour consulter les statuts et règlements
- Pour consulter ma convention collective
- Pour des recherches d'adresses de messagerie
- Pour en savoir plus sur les activités de mon Syndicat
- Pour le journal *ColBlanc*
- Pour le Programme d'aide aux membres (PAM)
- Pour les communiqués de presse
- Pour les liens internet
- Pour les photos
- Pour obtenir des informations générales
- Pour obtenir des informations sur la structure syndicale
- Pour suivre l'évolution des dossiers syndicaux
- Pour télécharger des documents, ententes, formulaires

Quelles sont les principales améliorations que vous souhaiteriez voir apportées au site du SFMM?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

- Améliorer l'aspect visuel et graphique du site
- Améliorer la convivialité (navigation, onglets)
- Inclure des vidéos, des capsules audio, etc.
- Inclure du contenu interactif (blogue, sondage, etc.)
- Inclure plus de liens (CSST, FTQ, SCFP, APSAM, etc.)
- Inclure un calendrier des activités et des instances
- Inclure un moteur de recherche (fonction de recherche)
- Inclure une fonction pour abonnement
- Intégrer l'utilisation des médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube)
- Ouvrir des périodes de discussions en ligne avec vos représentants syndicaux

AVEZ-VOUS ADHÉRÉ AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ?



Vous êtes nouvellement embauché par la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le Parc Six Flags Montréal SEC, Anjou 80, Stationnement de Montréal, par la Ville de Montréal ou encore par l'une ou l'autre des 12 villes reconstituées pour lesquelles nous détenons l'accréditation.

Ce n'est pas parce que ces employeurs prélèvent à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous **un membre en règle** du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Dans le respect du cadre légal en vigueur, il est stipulé au paragraphe 8.01 des statuts et règlements de notre Syndicat que **«tout aspirant qui désire adhérer au Syndicat doit signer une demande d'adhésion et être accepté par le comité exécutif du Syndicat»**.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation : contactez votre délégué(e) syndical(e) afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP), le Syndicat le plus important du secteur municipal au Québec. La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Internet.

514 842-9463 / www.sfmm429.qc.ca

Conseil régional de la FTQ Montréal Métropolitain

Nouvelle coordonnatrice au Service des DS



C'est Jocelyne Gourde, du Syndicat des employé(e)s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (section locale 2000 du SCFP), qui a succédé à Francine Burnonville — qui a quitté pour une retraite bien méritée, à titre de coordonnatrice au Service des délégués et délégués sociaux du conseil régional.



C'est lors de son tout premier mandat que Jocelyne a eu l'opportunité de découvrir l'existence du Réseau des délégués sociaux et des services qui y étaient offerts. Ce fut pour elle un coup de cœur. Avec le support des officiers en place et du réseau, elle a participé à son implantation et à l'élaboration de la lettre d'entente qui régit tous les principes requis pour bien faire vivre le réseau au sein de sa section locale (formation de base et d'appoint des délégués et délégués sociaux, libérations syndicales, etc.).

D'une grande humilité, Jocelyne ne prétend pas «chausser les souliers» de Francine Burnonville, ni de ceux qui l'ont précédée et elle ajoute : «On ne remplace pas Francine Burnonville! On suit la route qu'elle a tracée au fil des années, avec notre propre bagage et nos idées. Tous ceux et toutes celles qui ont laissé leur empreinte dans le réseau, que ce soit les Jean Sylvestre, Manon Charlebois, Michel Mongeau, Claude Gagné, Francine Burnonville, Daniel Champagne et maintenant Stéphane Legault, ont contribué au fil des ans à sa promotion et à son amélioration afin qu'il soit toujours à votre image et à la mesure de la société dans laquelle il évolue.» C'est pourquoi elle entend collaborer à poursuivre l'excellent travail accompli par ceux qui l'ont précédée et elle compte le faire avec enthousiasme et respect, puisqu'elle est fière d'appartenir à ce réseau «de gens qui aident les gens». Nul doute que son expérience et son bagage contribueront positivement au réseau. Bienvenue Jocelyne!

—Camée Aubut

Le syndrome de Laïse et Bedeau Potins et ragots



Camée Aubut, co-responsable du PAM au SFMM (SCFP)



Pour ceux et celles qui sont de mon époque, vous vous souviendrez du téléroman *Entre chien et loup*, présenté à Télé-Métropole, et qui connut un grand succès entre 1985 et 1993. Vous savez donc, qui étaient Laïse et Bedeau. Pour les autres, qui sont d'une autre époque et qui ignorent probablement de qui je parle, je me permets de dresser le portrait de ces deux personnages.

Laïse est une gentille dame, pleine de bonnes intentions et qui passe sa vie à surveiller ce que font ses voisins pour ensuite, sous le couvert du secret, colporter tout ce qu'elle a vu et entendu. Bedeau, son époux, travaille à l'église. Connaissant la passion de sa femme pour les ragots, il n'hésite pas à l'alimenter d'histoires et de rumeurs, peu importe qu'elles soient réelles ou non.

D'hier à aujourd'hui

Bien que ce feuilleton narrait la vie dans un village à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, force est de constater que Laïse et Bedeau ne sont pas seulement des personnages de fiction et que, malheureusement, nous devons en côtoyer qui sont bien réels au sein de nos milieux de travail. Combien de fois entendons-nous, sous le couvert de la confiance, ce genre de propos : «J'ai entendu un truc sur ton compte. Si je te le dis, jure-moi de ne pas en parler» ou encore : «Je te le dis car je t'aime bien, mais je ne voudrais pas avoir de problème».

Bien entendu, avec un pareil préambule, difficile de ne pas porter attention aux racontars, surtout si l'on possède un minimum de curiosité. Nous devenons tout naturellement attentifs et nous prêtons parfois l'oreille aux propos que rapportent les «Laïses et Bedeaux» de ce monde.

Quand les cancans minent le climat de travail

Lorsque les diffuseurs de cancans s'amènent en catimini, nous raconter ce qui se dit sur nous ou ce

qu'untel a dit ou fait, ce n'est habituellement pas pour tenir des propos élogieux, bien au contraire. Les effets pernicieux de ce colportage de rumeurs, racontars et autres ragots se font rapidement sentir. Les personnes visées se sentent blessées ou trahies, elles deviennent méfiantes, se retrouvent parfois isolées et malheureuses.

Dans nos milieux de travail, la formation de cliques ou de clans en sont souvent le résultat le plus notable. Les amis deviennent des rivaux, la suspicion s'installe et le climat de travail se détériore rapidement.

Contre toute forme de harcèlement

Il est bien évident que ces commérages constituent souvent un premier pas menant à des comportements déplacés qui s'apparentent à du harcèlement psychologique. De tels comportements ne doivent pas être tolérés car ils compromettent notre épanouissement professionnel et entraînent une dégradation du climat de travail dans nos milieux. Il ne faut pas prendre à la légère le harcèlement au travail car il entraîne une souffrance bien réelle pour ceux qui en sont victimes.

Ragots et rumeurs ne sont pas sans dangers

Que pouvons-nous y faire? La première chose à faire est d'informer la personne qui répand ce genre de propos. Soyez fermes et indiquez-lui que vous ne souhaitez pas entendre de rumeurs et de colportage de propos médisants.

Normalement, cette réaction de votre part devrait contribuer à faire entendre raison aux «Laïses et aux Bedeaux» de ce monde et si vos collègues en font autant, vous aurez tous contribué à assainir votre milieu de travail. Nous passons presque la moitié de notre vie active au travail et nous sommes déjà suffisamment surchargés de tâches. Pas besoin d'ajouter à cela un climat de méfiance entre amis et collègues.

Retour sur l'investissement La suite...



Josée Lacroix, agente de réparation en SST au SFMM (SCFP)



Dans le dernier numéro du *ColBlanc*, un article de ma collègue Nancy Nolet, nous faisait part de l'importance d'instaurer des démarches préventives lorsqu'il est question de santé psychologique au travail, au même titre qu'on le fait en santé physique. Nancy terminait son article en nous mentionnant que le SFMM avait reçu une invitation de la Ville pour démarrer un tel processus!

Eh bien, bonne nouvelle! Nos démarches auront porté fruits. En concertation avec la Ville de Montréal, il a été entendu de démarrer un projet pilote auprès des agents de stationnement, et ce, à compter de l'automne prochain. De plus, une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, Sylvie Poulin de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» (APSAM) agira à titre de conseillère au projet et Jean-Pierre Brun, professeur titulaire de management à l'Université Laval, assistera aussi la démarche. Soulignons que monsieur Brun possède une compétence unique en matière de bien-être et de santé et sécurité du travail. C'est donc dire que tous les ingrédients sont réunis afin que ce projet pilote devienne une réussite.

Surveillez nos prochaines éditions afin d'en savoir un peu plus sur cette démarche qui constitue un tout premier pas en matière de prévention en matière de santé psychologique au travail!

C'est à suivre!



Les responsables du
Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Camée Aubut et France Dubois

Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE

UN SERVICE CONFIDENTIEL

D'AIDE ET D'INFORMATION

VOUS EST OFFERT SANS FRAIS

PAR NOTRE SYNDICAT



SECTEUR MUNICIPAL

Vote de grève unanime à la Corporation des loisirs de Beloeil

C'est unanimement que les employés de la Corporation des loisirs de Beloeil ont accordé un mandat de grève à leur comité syndical de négociation. Le Syndicat dispose maintenant d'un mandat pour enclencher des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée.

Sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2007, les syndiqués ont déposé leurs demandes en mars dernier, mais la Corporation n'a à ce jour donnée aucune réponse à la partie syndicale et aucune séance de négociation n'a eu lieu. Les demandes syndicales, pour l'essentiel, concernent les salaires. En période estivale, une centaine de personnes travaillent pour la Corporation.

Les employés de la Corporation des loisirs de Beloeil sont représentés par la section locale 4750 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente aussi l'ensemble des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Beloeil

Vote de grève pour les cols blancs de Longueuil

Le 13 mai dernier, les cols blancs de Longueuil ont accordé, dans une proportion de 91%, un mandat à leur comité de

négociation d'entamer des moyens de pression pouvant aller jusqu'à une grève générale de 48 heures. Les quelque 900 cols blancs, membres du SCFP, sont sans contrat de travail depuis décembre 2006. Pour les brigadières scolaires, qui sont maintenant dans la même unité, l'attente est encore plus longue car leur contrat était venu à échéance un an auparavant en décembre 2005.

Le syndicat n'a pourtant pas ménagé ses efforts car depuis 2008, pas moins de 75 séances de négociations ont eu lieu avec la partie patronale. «On le voit avec l'écrasante majorité que nous avons obtenue, indique Daniel Duval, président du SCFP 306, les cols blancs ne sont plus impatients, ils sont excédés. Ils veulent que ça bouge. On est des gens raisonnables, on cherche un bon règlement, mais après trois ans et demi sans contrat, la municipalité de Longueuil doit agir et conclure une bonne entente pour tout le monde.»

Les pourparlers achoppent principalement sur l'implantation d'une nouvelle structure salariale qui apporterait des correctifs à la rémunération des professionnels présents dans le syndicat des cols blancs. Le SCFP 306 veut réaliser ce rattrapage sans compromettre les

résultats antérieurs des travaux en équité salariale.

À Châteauguay, la Ville rejette sa propre entente de principe !

Le 10 mai dernier, les employés cols blancs de la Ville de Châteauguay sont descendus dans la rue pour manifester devant l'édifice des travaux publics. La récente décision du conseil municipal de ne pas donner suite à une entente de principe entre le syndicat (SCFP 2294) et la Ville a provoqué la colère des syndiqués. Du côté syndical, on s'interroge. On comprend très mal la position adoptée par la Ville qui rejette une entente négociée par le directeur général et la mairesse elle-même. Cela est d'autant plus étonnant que les partisans de la mairesse sont majoritaires au conseil de ville.

Précisons que l'entente en question réglait, entre autres, des problèmes posés par la convention collective signée en 2009, problèmes reconnus par toutes les parties et qui touchent notamment la grille des salaires et l'implantation de la structure salariale faisant suite à l'application de l'équité salariale.

Source : SCFP-Québec

Nouveau contrat de travail pour les employés d'Héma-Québec

Le 16 mai dernier, c'est dans une proportion de 66,7% que les employés montréalais d'Héma-Québec ont ratifié l'entente de principe intervenue le 5 mai, acceptant ainsi les termes de leur nouveau contrat de travail. Cette entente concerne uniquement les employés d'Héma-Québec représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), soit le premier groupe à s'entendre avec Héma-Québec au cours de la présente ronde de négociation.

Le nouveau contrat de travail remplace la précédente convention collective échue depuis mars 2008. Il s'appliquera dès sa signature et sera en vigueur pour cinq ans, soit jusqu'en 2015.

Cette nouvelle convention collective permet aux syndiqués d'enregistrer des gains, notamment au chapitre des salaires et des droits parentaux. En ce qui concerne les horaires et la disponibilité des employés, les dispositions de la précédente convention sont reconduites pour la plupart. À l'égard du fonds de retraite, les deux parties ont convenu de balises serrées pour encadrer les augmentations de cotisation des participants au régime, si de telles hausses devaient s'avérer nécessaires. Les augmentations de salaire seront appliquées au 1er avril de chaque année selon les paramètres salariaux gouvernementaux (PSG).

Source : SCFP-Québec

L'écart s'accroît entre les riches et les pauvres, au Québec

Selon une enquête de l'IRIS, depuis 1996, les Québécois travaillent davantage qu'avant (321 heures de plus par année) sans voir leurs revenus augmenter! Quant aux riches? Ils continuent de s'enrichir. L'écart entre les deux groupes n'a jamais été aussi grand depuis 30 ans. De son côté, la classe moyenne s'effrite. Elle a diminué à 31% en 2006 alors qu'elle était à 42% à la fin des années '70!

«La classe moyenne québécoise – courroie de transmission des idées, des normes sociales et des attentes culturelles – est en perte de vitesse, et c'est une mauvaise nouvelle pour l'ensemble d'entre nous». Les chercheurs s'inquiètent notamment des «mesures récentes adoptées par le gouvernement» qui «risquent d'empirer la situation».

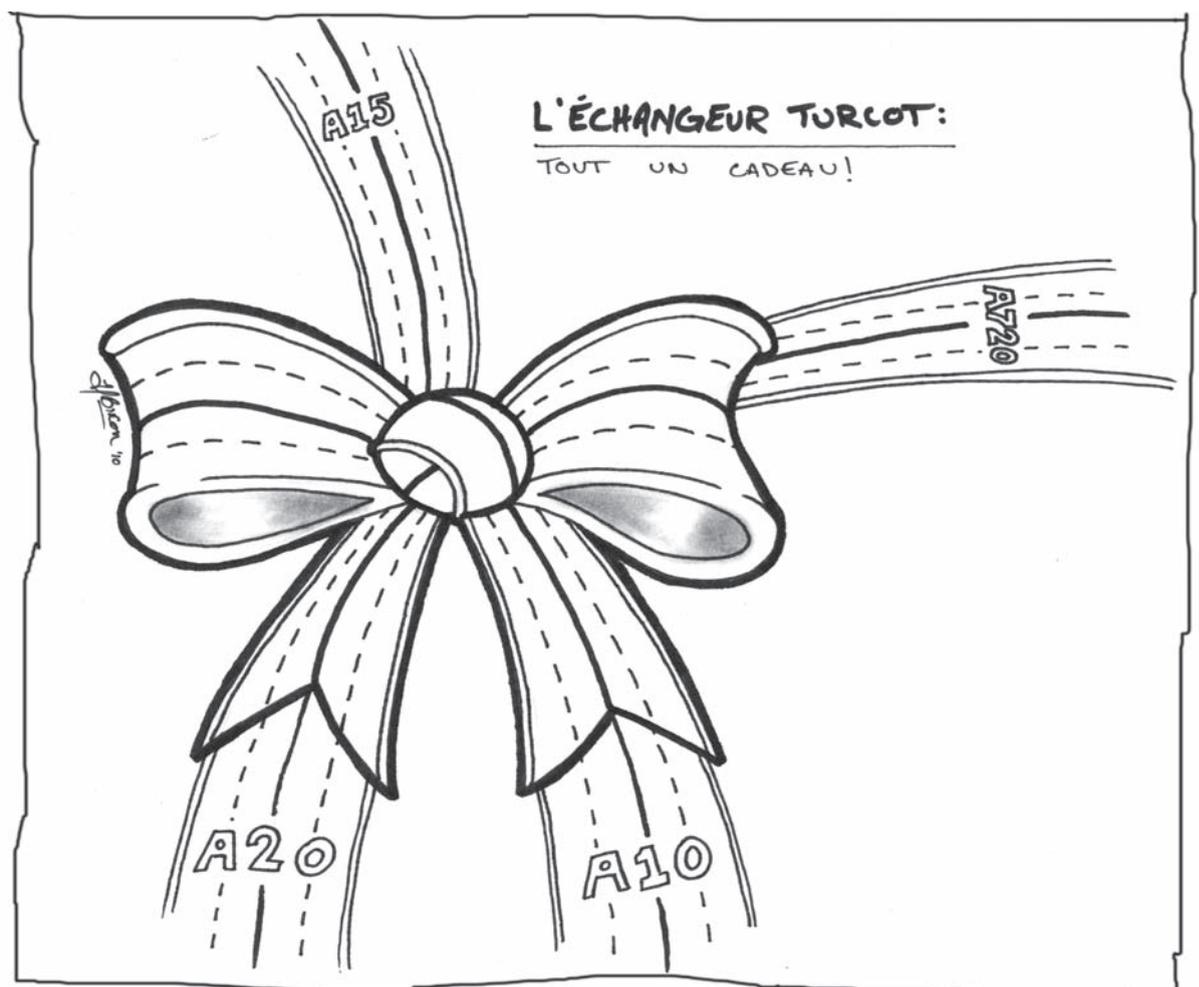
Source : www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie, 19 mai 2010

Le chiffre à retenir

1500 milliards de dollars, c'est la somme d'argent sale qui circule dans le monde souvent par le biais du cyberspace ce qui rend difficile sa traque pour les policiers spécialisés dont ceux de l'Union Européenne qui se sont réunis à Deauville, en France, en février dernier.

Selon un article de Charles Sicurani, publié le 24 février dans *La Presse affaires*, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) évaluent la somme de trois à cinq pour cent du produit intérieur brut (PIB) planétaire tandis qu'une étude citée par la justice espagnole en 2009, avançait le double soit, trois trillions de dollars!

— Michèle Blais



Pertes démocratiques

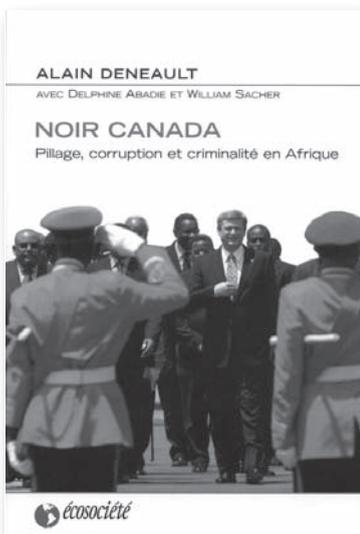
Rencontre avec Alain Deneault



est en allant à une réunion du Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL), que j'ai vu dans le corridor une publicité de la «Compagnie des philosophes» à propos d'une conférence-atelier donnée par Claude Vaillancourt et s'intitulant : «L'engagement citoyen à l'ère de la mondialisation : peut-on encore changer les choses?». C'est là que j'ai entendu parler d'Alain Deneault, de qui j'ai lu les livres «Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique» et «Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle», parus aux éditions Écosociété. Je l'ai contacté et lui ai demandé de répondre, au bénéfice des lecteurs du ColBlanc, à quelques questions que voici :

Pour le coprésident d'Attac Québec, Claude Vaillancourt, que j'ai entendu à la Compagnie des philosophes de Longueuil récemment, vous êtes un héros. Votre livre «Noir Canada», vous a occasionné une double poursuite de onze millions de dollars de la part des sociétés Barrick Gold et Banro Corporation, dont vous critiquez le comportement. Pouvez-vous résumer ce livre et dire ce qui choque ces sociétés?

Sans présumer de quelque façon du sens que plaçait sous ce terme l'auteur du compliment, je mentionnerai par principe croire davantage aux peuples qu'aux héros.



Des ressortissants de pays tels qu'Haïti, par exemple, sauront nous le rappeler au vu de leur histoire. «Noir Canada» consiste en une observation et une analyse. D'abord, le fait d'une abondante documentation internationale (de l'ONU à des organisations telles qu'Amnesty international, en passant par des enquêtes journalistiques circonstanciées et des ouvrages scientifiques) sur le rôle hautement critiquable de sociétés canadiennes en Afrique, lesquelles seraient impliquées çà et là sur le continent dans des affaires de corruption, de trafic d'armes, de collusion avec des seigneurs de guerre, de négligences industrielles et

environnementales. Cette documentation est suffisamment abondante et importante pour que nous postulions, à l'instar de maints intervenants critiques dans le monde, l'existence d'un problème et souhaitons, pour y voir plus clair, la création d'une commission d'enquête indépendante au Canada sur tous ces cas de figure. Les prétentions que notre pays entretient publiquement sur lui-même le justifient. Voilà pour l'observation. L'analyse, elle, consiste à identifier les modalités par lesquelles notre juridiction couvre manifestement ces sociétés qui pillent l'Afrique dans des conditions trop souvent cruelles, quand elle n'est pas tout à fait aménagée pour permettre leur essor.

Vous dites à la fin du livre que le Canada est un paradis judiciaire qui procure des avantages fiscaux injustifiés à des sociétés et que

cela tranche avec les prétentions démocratiques du Canada comme État de droit. Quelques lignes plus loin, vous écrivez : «Aucun investisseur, aucun souscripteur à un fonds commun, aucun retraits, aucun détenteur de REER, aucun épargnant et aucun contribuable ne saurait donc suivre les cours de ses placements directs ou indirects à Toronto sans que n'y soit associée clairement l'idée des méthodes controversées qui permettent trop souvent leur irrésistible ascension». Quelles sont ces méthodes controversées et comment pouvons-nous dépasser le sentiment d'impuissance pour que le Canada redevienne démocratique?

Plus de 70 % des sociétés minières mondiales, par exemple, sont canadiennes, bien que leur site d'exploration ou d'exploitation se situe à l'étranger. Cela donne à penser que le Canada est un paradis judiciaire de cette filière d'activité, prévoyant pour elle un lieu d'inscription de complaisance à partir duquel elle pourra se livrer sans ambages dans le monde à toutes les formes potentielles d'abus. À l'ère non plus de la politique, mais de ce qu'on appelle par le détour d'un vilain barbarisme, la *gouvernance*, les chefs d'État ne sont plus que des courtiers à genoux devant un capital international devenu souverain (et largement enregistré dans les paradis fiscaux et autres juridictions de complaisance). Étant donné ses antécédents historiques, le Canada a développé sa juridiction de façon à favoriser le secteur extractif. Il offre notamment comme avantage une bourse qui, historiquement, fut notoirement favorable à la spéculation et une véritable diplomatie de complaisance prête à épauler coûte que coûte ses sociétés minières dans le monde, en étant parfois à la limite de l'ingérence politique, bref un vrai lobby politique de l'industrie en question. Mais de plus, le Canada a ainsi aménagé sa structure, notamment en matière fiscale, qu'il encourage les investissements nommément dans le domaine extractif. Il y a une sorte de pipeline d'argent qui relie Toronto à la plupart des projets d'exploration et d'exploitation minières du monde, dont on sait que plusieurs sont controversés et contestés. Cet argent provient certes formellement des investisseurs institutionnels, banques, sociétés d'assurance, fonds communs et publics et ainsi de suite, mais cet argent, faut-il le rappeler, représente l'épargne des Canadiens eux-mêmes, celle que nous confions régulièrement aux grands gestionnaires. Les Canadiens se trouvent donc tous à soutenir cette industrie controversée pour faire fructifier leur épargne sans pour autant qu'il leur soit facilement possible de retirer leurs billes quand ils souhaitent le faire pour des raisons éthiques. Il reste bien sûr les placements éthiques, mais c'est un pis-aller encore insatisfaisant.

Je suis né à Malartic. L'entreprise de la mine d'or à Malartic qui déplace des maisons a-t-elle un comportement adéquat? Comment la population locale devrait-elle réagir en rapport avec cet investissement qui dénature la nature et sa vie?

Les citoyens de Malartic seraient bien avisés de considérer le sort des citoyens et surtout des citoyennes de Sadiola, au Mali, aux abords d'une mine à ciel ouvert détenue notamment par AngloGold et la canadienne IamGold. Les seuls points d'eau potable ont été contaminés, vraisemblablement à l'arsenic, de sorte que les femmes se sont mises à faire des fausses couches en série, sans parler des conséquences environnementales. Exploiter l'or entraîne des coûts écologiques tels, notamment en ce qui concerne la pollution et l'exploitation vorace de l'eau, et ce pour des «besoins» si peu significatifs (joaillerie, consignation de lingots à titre de valeur refuge) qu'on devrait comme société tout simplement s'en garder. Sur le projet de Malartic comme tel, les critiques portées respectivement dans «Alternatives» par mon collègue William Sacher, par les citoyens Nicole Kerouak et Jacques Saucier de Malartic ainsi que par la «Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine» comptent parmi les plus sérieuses.

Selon le journal *Le Devoir*, il y a censure d'un ouvrage plus récent auquel vous avez collaboré : «Imperial Canada Inc.: Legal Heaven of Choice for the World's Mining Industries». Le livre est censuré avant de paraître! Une première! Une perte de démocratie. On appelle ça un «Slapp», acronyme pour «strategic lawsuit against public participation», afin d'empêcher la participation des citoyens aux débats publics. La nouvelle loi vous protège-t-elle contre un Slapp?

Dans ce cas-ci — l'envoi de mises en demeure préventives de la part de Barrick Gold contre un manuscrit qui n'est même pas terminé! —, la récente modification apportée par le gouvernement du Québec au code de procédures pour lutter contre les poursuites abusives ne peut pas s'appliquer puisque le cas s'inscrit en partie au Canada anglais. Par ailleurs, la nouvelle loi suppose que nous déposions une motion auprès de la cour; elle ne fait pas tomber d'elle-même les poursuites que des milliers de gens et un collectif de 70 juristes jugent ouvertement abusives et nuisibles pour la démocratie.

Dans le livre *Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, vous parlez de l'économiste Éric Vernier qui a évalué l'ampleur de l'économie criminelle qui se développe «offshore», à 1500 milliards de dollars, ce qui lui mériterait d'être invité au G-8, car ce PCB (produit criminel brut), si loin du «bonheur local brut» (BLB), en fait la 8e puissance mondiale. De plus, 38 tétras dollars sont placés dans des paradis fiscaux par des particuliers, sans compter les sociétés multinationales ou les chefs d'État corrompus, ce qui équivaut alors à la moitié du stock mondial d'argent, dites-vous à la page 8, alors qu'on nous parle de gel des salaires, de coupures dans les services publics. Comment réduire cette proportion?

Ces données proviennent de différentes sources et révèlent des échelles de grandeur telles que même les banquiers et les économistes ne savent plus évaluer ce que représente leur ampleur pour l'économie réelle. Il s'entend que les citoyens qui se veulent encore souverains dans l'histoire



Alain Deneault anime le collectif Ressources d'Afrique. Il est titulaire d'un doctorat de philosophie de l'Université de Paris-VIII et mène aujourd'hui des recherches en sociologie à l'UQAM. Ses recherches et

publications portent sur la fonction sociale, conceptuelle, psychique et esthétique de l'argent; les notions relatives au développement en Afrique de même que les concepts fondamentaux de la philosophie politique jaugés au regard des réalités financières offshore. Auteur de «Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique» et «Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle», parus aux éditions Écosociété, en 2008 et 2010 respectivement, Alain Deneault a aussi fait paraître des articles dans de nombreuses revues scientifiques (*Global Crime, Mouvements, Le Coq héron, etc.*) de même que dans des publications politiques telles que *Billets d'Afrique, À bâbord!*, ou encore dans *Le Devoir*. Il est aussi l'auteur de *Paul Martin et compagnies, Soixante thèses sur l'illégalité des paradis fiscaux*, paru chez VLB en 2004.



Mexique, révolution et révolutionnaires



André Synnott, membre de l'OMHM et collaborateur au journal

«Pauvre Mexique: si loin de Dieu, si près des États-Unis»

(Auteur inconnu, mais parfois attribué à José Martí)



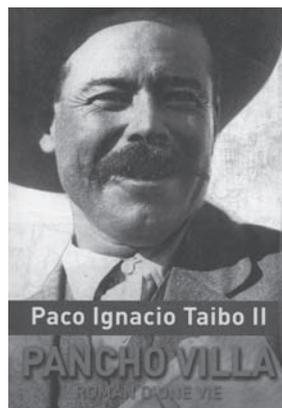
La décennie 1910 est un tournant majeur dans l'histoire mexicaine. Le pays était sous la coupe du vieux dictateur Porfirio Diaz depuis 1884, son régime corrompu qui

bénéficiait aux très grands propriétaires terriens au détriment des «peones» et des paysans sans terre, provoqua un soulèvement populaire pour des réformes sociales : réforme agraire à la campagne (la terre à ceux qui la travaillent) et revendications des travailleurs à la ville (droit à la syndicalisation, hausse du salaire minimum, instruction gratuite, etc.) L'Histoire de la révolution mexicaine, racontée par Jesus Silva Herzog retrace les intrigues, aléas et retournements de ce que plusieurs historiens considèrent comme étant la première révolution sociale du 20^e siècle, malgré 1905 en Russie et le retentissant épisode du cuirassé Potemkine. Peut-être parce que celle-ci échoua et celle-là réussit.

Ce long processus révolutionnaire débuta par une critique très légaliste du modéré Francisco Madero de la prétention du président Diaz à demander un autre mandat électoral après 26 ans de règne. Le président gagna cette élection avec les mêmes méthodes que les précédentes (fraudes électorales, appui du patronat, du haut clergé, intimidation des adversaires), mais cela ne marchait plus. Un large mouvement populaire déclara nul ce résultat tout en

promettant un vaste plan de réformes sociales. Cette coalition entre élites modérées et révolutionnaires, exigeant plus qu'un simple changement à la présidence et une moralisation des mœurs politiques, décréta un soulèvement général contre Diaz. Ce soulèvement allait permettre de placer aux premiers rangs des personnes comme Pancho Villa et Emiliano Zapata pour qui l'inscription dans la constitution de la limitation de la présidence à un seul mandat était un problème très secondaire.

Pendant que Madero occupe (enfin) la présidence, le pays profond, les classes populaires sont déjà ailleurs dans une fuite en avant pour de réelles réformes. Les leaders paysans, Zapata en tête, lancent un plan pour la réforme agraire; le nouveau régime facilitant la syndicalisation, de nombreux groupements d'ouvriers se renforcent et, dépassant le niveau syndical, des militants à la lecture de Bakounine, Kropotkine et Élisée Reclus créent *La Maison de l'ouvrier mondial*, un groupe libertaire. Bien que modéré, le président Madero taxe les compagnies américaines qui pompent le pétrole mexicain (20 cents la tonne, rappelons que Maurice Duplessis, 40 ans plus tard, taxait le fer de la Côte-Nord un



cent la tonne aux compagnies américaines!). C'était peut-être la goutte qui fit déborder le vase, Madero fut assassiné par un général putschiste avec l'approbation de l'ambassadeur américain à Mexico (comme plus tard au Guatemala, au Nicaragua, en République dominicaine, au Brésil, au Chili et peut-être bientôt au Venezuela). Ce putsch aura des conséquences inattendues, loin de mater le peuple, il accentuera le processus révolutionnaire — comme l'avait dit Talleyrand à Bonaparte au sujet de l'assassinat du duc d'Enghien : «c'est pire qu'un crime, c'est une erreur».

Parmi les premiers, et avec très peu d'hommes, Zapata et Villa reprirent la lutte sur la base du programme prévoyant réforme agraire et justice sociale. Ce mouvement amena au pouvoir le général Venustiano Carranza à qui l'auteur, Herzog, accorde plus de crédits qu'à Villa. Deux personnalités opposées. Autant Villa était frustré et ignorant (il apprit à lire, avec difficulté, en prison à l'âge adulte), autant Carranza était instruit, raffiné et provenait de la classe moyenne aisée comme Jesus Silva Herzog. De plus, il mentionne à quelques reprises que Villa avait l'ambition de devenir président, alors que, ultérieurement, lorsque Villa sera en conflit avec Obregón, il posait comme condition de paix que chacun d'eux s'engage à renoncer à la présidence. Mais cela appartient à une histoire que Herzog ne couvre pas. Pour lui, la révolution mexicaine est un cycle fermé avec la constitution de

1917. Cette constitution dotera le Mexique d'une économie socialisante et centralisatrice avec un régime de parti unique (Parti révolutionnaire institutionnel, quel nom, quelle antinomie!) lorsque Carranza sera à son tour renversé par Obregón.

Jesus Silva Herzog a écrit sur la période où il fut un observateur engagé dans la révolution; comme journaliste et secrétaire du général Eulalio Guitierrez, ce qui lui valut en octobre 1914 d'être arrêté et condamné à mort par Carranza. Cette condamnation sera commuée en emprisonnement. À sa sortie de prison en 1920, la révolution est terminée et il entreprend une carrière universitaire et de haut fonctionnaire pour le gouvernement mexicain. En 1929, il est envoyé en URSS, il rencontre des dirigeants de différentes sphères d'activité (Lounatcharski, ministre de la culture, Boukharine, meilleur théoricien du parti selon Lénine, Zinoviev, secrétaire de l'Internationale, le poète Maïakovski) qui seront tous, ultérieurement, assassinés par Staline. Il en sort un peu déconcerté par ce qu'il a vu, ce qui le tiendra éloigné des orthodoxies, mais sans jamais renier son engagement à gauche même en travaillant comme expert pour le gouvernement du PRI. Ainsi, il a, lors d'un très dur conflit salarial opposant les ouvriers aux compagnies étrangères, travaillé à ce que ce secteur soit nationalisé au profit du peuple mexicain. Sa vie, comme son livre, comme la révolution qu'il décrit est faite de détours, de retours, de rebondissements et de méandres à suivre, parfois avec difficulté, mais toujours avec intérêt.

Histoire de la révolution mexicaine, Jesus Silva Herzo, éditions Lux

Il était une fois dans le Sud, un révolutionnaire



«Quel roman que ma vie» aurait dit un jour Napoléon Bonaparte à son historiographe à Sainte-Hélène. En fait, son immense intelligence, tant comme

administrateur que comme stratège militaire, a bénéficié de plusieurs concours de circonstances. Alors que Pancho Villa, paysan illettré, voleur de poules, a reçu comme un spasme une conscience politique qui l'a amené à devenir le plus efficace des généraux de la révolution mexicaine. Efficace au point que dit-on, il aurait influencé Rommel (guerre de mouvement des troupes, du commandement et des renseignements plutôt que la boucherie des tranchées) ou même Mao Tsé-Toung (problèmes généraux et stratégiques de la guerre de partisans : pour être comme un poisson dans l'eau, l'armée révolutionnaire ne doit pas réquisitionner sans justes prix, ne pas violer, doit commencer à mettre en place des réformes pour les paysans pauvres). Pour cerner ces influences, véritables légendes rurales parmi tant et tant d'autres, Paco Ignacio Taibo a conclu n'avoir d'autre choix que d'adopter la biographie narrative et de devenir le romancier de cette vie. Lui-même ne se nomme pas l'auteur, mais bien le narrateur de *Pancho Villa, roman d'une vie*.

Pour ne rien perdre, pour tout donner au lecteur, Paco Taibo a engrangé les versions souvent différentes sur les moindres détails

de la vie de Villa. Pour son changement de nom, il énumère les 12 versions avancées par l'un ou l'autre des biographes ou témoins de la vie de Villa; même chose pour les cinq versions sur les circonstances entourant la mort de sa mère ou encore pour son obsession à toujours porter un chapeau, le livre est illustré de 217 photos où il a moins de 20 ans et apparaît sans coiffure. Assumant sa fascination pour son personnage, le narrateur ne peut qu'éprouver de l'admiration pour un paysan très pauvre qui n'a jamais, une fois sa vie de «bandolero» derrière lui, cherché à s'enrichir. Il est fasciné par cet être inculte qui s'empressait d'ouvrir des écoles lorsqu'il enlevait une ville aux troupes fédérales et qui, à la fin de sa vie, alors retiré dans un domaine avec ses partisans (c'était son fonds de retraite), payait les instituteurs du domaine 300 pesos mensuellement alors que le chef de police d'État n'en gagnait que 225. Paco Taibo souligne les contradictions de ce soudard sanguinaire qui avait le peloton d'exécution facile, mais exigeait une discipline absolue de ses soldats, n'hésitant pas à fusiller ceux qui, parmi les siens, se livraient au pillage ou violaient les femmes. Il ne cache pas son admiration pour le chef militaire très avare de la vie de ses soldats tout en étant toujours en première ligne, au mépris du danger, et qui avait compris, 25 ans avant le docteur Béthune (célèbre pour avoir créé les premiers services de transfusions de sang

immédiatement derrière les zones de combats), que l'unité médicale ne doit pas être à l'arrière, mais sur place. Pareil pour l'administrateur qui expropriait les spéculateurs pour nourrir les pauvres ou pour un chef qui assurait des rentes ou des terres aux veuves de ses soldats morts. Il ne fut pas le seul à être éliminé par le personnage Villa. L'Armée rouge chinoise aurait eu une brigade nommée Villa durant les années '30 et, à Diên Biên Phu, le Viet Minh aurait nommé un bataillon de son nom; ces faits n'ont pas été confirmés par différentes sources malgré les recherches du narrateur, par contre un village d'URSS portait son nom.

Le cinéma aussi s'empara de la légende Villa, des dizaines de cinéastes, dont Howard Hawks et Sergei Eisenstein (réalisateur du Cuirassé Potemkine), le prirent comme sujet de Westerns et un autre film serait en préparation avec Johnny Depp. Puis son image, littéralement, a été utilisée à des fins publicitaires. Des photos, des caricatures ou des dessins le représentant servirent de supports publicitaires pour un savon, de la téquila, un mariachi, un restaurant, une «potion qui guérit tout» et même une campagne pour la légalisation de la marijuana!

Après les hommages pourtant vinrent les outrages. Il fut assassiné (150 balles tirées sur la voiture où il prenait place) et trois ans plus tard, son cadavre fut exhumé et on le décapita pour voler la tête! Durant les années '60 et '70, période de nombreux débats sur son rôle dans la révolution, il fut décidé de placer son corps au Monument de la révolution à Mexico. Lors de cette seconde exhumation, le cercueil ne ressemblait pas du tout à l'humble caisse en bois originale et, pire, un médecin appelé à examiner le squelette déclara que le sacrum lui semblait celui d'une jeune femme. Il est possible que des amis de Villa aient déplacé la tombe en 1931 pour

éviter de nouvelles profanations. Le régime, qui n'en avait cure, plaça quand même le cadavre de l'inconnue au Monument de la révolution. C'est d'une certaine façon la dernière fuite de Pancho Villa (pour mieux revivre dans l'esprit des Zapatistes du Chiapas).

Pancho Villa, roman d'une vie, Paco Ignacio Taibo II, éditions Payot

— André Synnott



Sous-commandant Marcos

Une autre voie au Chiapas

Ze Chiapas, le plus indigène des États du Mexique, vit en révolte depuis plus de 40 ans. Au début des années 70, divers courants tentent d'organiser les communautés indigènes soumises au joug des grands propriétaires terriens soutenus par l'État central. Samuel Ruiz, un évêque tenant de la théologie de libération, crée un premier Congrès indigène en 1974; puis à partir de 1977, des militants maoïstes commencent à s'implanter dans les communautés. Après le massacre de la Place des Trois cultures (octobre 1968, avant les Jeux olympiques), un noyau de militants avaient créé un *hoco guerrillero* de type guevariste, prenant de l'ampleur ce groupe fonde, en 1983, l'EZLN (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional*), prenant contact avec les communautés indigènes, le *hoco* croît rapidement et se transforme en une organisation du peuple en arme. En janvier 1994, l'EZLN décide de souligner la proclamation de l'ALÉNA (*Accord de libre-échange nord-américain*, Canada-USA-Mexique), par un soulèvement armé qui durera 12 jours, l'impact médiatique ayant été tel, le gouvernement fédéral mexicain commence à prendre en compte les revendications indigènes. Élargissant l'organisation, l'EZLN devient plus un mouvement politique que militaire, intervenant autant comme groupe de pression que comme organe de gestion autonome (création de conseils de bon gouvernement). Mais l'arrivée du sous-commandant Marcos comme porte-parole avec son aura de mystère (né en 1984, selon une version; en 1957, selon une autre et n'aurait rejoint le Chiapas qu'après avoir étudié et enseigné la philosophie à l'Université nationale), avec sa pipe et son passe-montagne met l'EZLN sur la carte de l'actualité mondiale en organisant des colloques, forums, rencontres avec d'autres militants altermondialistes. Les actes de deux colloques récents ont été publiés dans les *Saisons de la digne rage* (*Ni le centre, ni la périphérie*, décembre 2007, *Festival de la digne rage*, janvier 2009).

Ce colloque réunissait 2000 participants de 34 pays. Il s'agissait de remettre certaines pendules à l'heure concernant la situation actuelle du capitalisme. Durant les années 60, une partie de la gauche occidentale avait adopté une variante de la théorie de Lin Piao (la révolution prolétarienne étant impossible en Chine avec une population rurale à 90 %, l'Armée rouge devait, des campagnes, encercler les villes. À l'échelle mondiale, cette variante disait que la révolution étant impossible dans les pays capitalistes avancés (embourgeoisement des partis de gauche), la libération viendrait du Tiers-Monde, maillon faible du système. Ça n'a pas vraiment fonctionné. Marcos l'expliquant par le fait qu'il y a plus de distance entre le Bronx et Wall Street qu'entre Wall Street et les beaux quartiers de Mexico, de São Paulo (il pourrait maintenant ajouter Shanghai). Marcos rappelle donc, beaucoup semblent l'avoir oublié, que le problème central c'est la propriété privée des moyens de production et d'échange. D'ailleurs, Warren Buffet (l'homme le plus riche du monde, moins médiatisé que Bill Gates) le reconnaît : «il y a une lutte des classes aux États-Unis et c'est ma classe, peut-être malheureusement, qui est en train de la gagner». Ce qui est nouveau, c'est que le capitalisme ne disparaîtra probablement pas d'un seul affrontement, d'une grève générale ou d'un «Grand soir», mais d'une multitude de petits mouvements s'organisant partout dans le monde.

Le deuxième colloque voulait créer un autre monde, un autre chemin, rendu possible en donnant un nouvel élan et une urgence accrue aux perspectives anticapitalistes après la crise

financière de l'été 2008. La digne rage selon Marcos, c'est le refus d'une réalité inacceptable, le refus de s'en tenir à une critique froide du système en attendant les «conditions objectives» de son dépassement, le refus, viscéral et raisonné du système, à exprimer sous toutes les formes de l'indignation et de l'insubordination (quand donc Marcos a-t-il rencontré Michel Chartrand?).

Les textes publiés rassemblent l'apport du sous-commandant en tant qu'introductions ou conclusions aux interventions des autres participants. Dans un style

très loin de la langue de bois, parfois agressif, un peu narcissique, souvent cabotin, mais toujours d'une évidente sincérité. Un style alternant informations, réflexions, anecdotes, contes et règlements de compte. Le discours de Marcos reflète une vraie lucidité. Il reconnaît que le capitalisme n'est pas sur son déclin ou en crise structurelle (depuis plus de 100 ans, à chaque crise, on nous dit que c'est LA crise qui permettra son dépassement) et il n'est surtout pas en train de s'humaniser parce que les gouvernements, ayant aidé le système financier et les grandes entreprises à limiter les dégâts et réparer leurs erreurs, pensent imposer une petite taxe sur les produits financiers. Ce discours est aussi

volontaire parce que l'extrême diversité des mouvements antisystémiques fait leurs forces. Le système sera incapable de faire face à de multiples mouvements qui créent des rapports de force locaux, ouvre des espaces d'autonomie permettant d'engager des expériences d'émancipations. À la lucidité et au volontarisme des luttes, il ajoute une fluidité rendant ce mouvement plus difficile à cerner ou à contrer. Ainsi, malgré l'absence de liens organiques avec d'autres mouvements (on a trop vu dans le passé ce que ces liens pouvaient signifier de muselage ou d'inféodation, PC soumis à l'URSS, mouvements ML à la Chine), il développe une conscience et une ouverture au monde liant la lutte du Chiapas aux mouvements sociaux en Grèce, au Forum social mondial ou à la lutte des Palestiniens à Gaza. Sans vouloir être un modèle, l'expérience zapatiste peut être une source de réflexion ou d'inspiration pour la recherche d'une voie qui ne serait pas celle de l'État, des organisations unifiantes ou des théories closes.

Sous-commandant Marcos, Saisons de la digne rage
Présentation de Jérôme Baschet, Collection Climats,
Éditions Flammarion

— André Synnott

ACCIDENT DE TRAVAIL ?

**Ne signez rien !
Ne remplissez aucun formulaire !
Consultez d'abord un de nos
représentants syndicaux !**

Un représentant syndical vous assistera dans toutes vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST. Le traitement juste et expéditif de votre dossier en dépend! Cette assistance est prévue à l'article 279 de la *Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles*.

**Pour toutes questions techniques,
contactez un membre de l'équipe Santé-Sécurité du SFMM.**

André Lalonde 514 930-1269 (télév.)

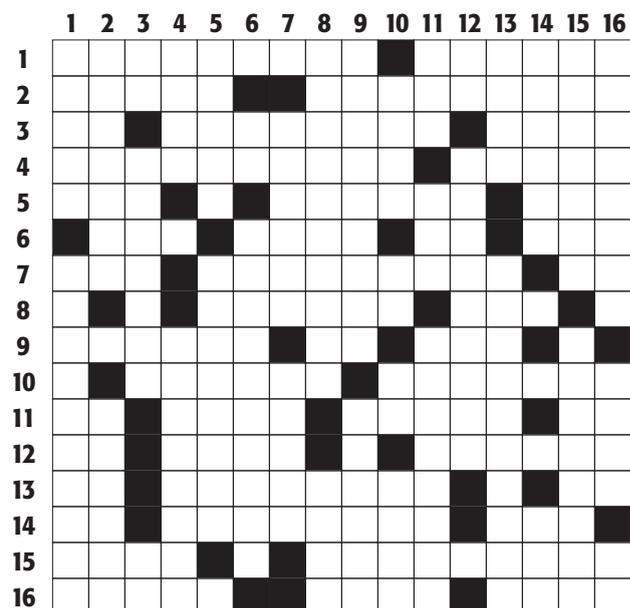
Nancy Nolet 514 842-9463 poste 270

Josée Lacroix 514 842-9463 poste 247

**Vous avez des questions sur le registre d'accidents
ou le retrait préventif ?**

Nous sommes là pour y répondre !

Casse-tête



yogi

Horizontalement

- 1- Enrober d'une préparation sucrée battue en neige; Ceux de Perrault, de Grimm ou d'Andersen.
- 2- Dernière lettre de l'alphabet grec; Coin de calfat servant à enfoncer l'étope dans les joints d'un navire.
- 3- Zeus la changea en génisse; Personnes qui utilisent un service public; Chiffre chanceux.
- 4- Dépassement du temps convenu par contrat de l'affrètement d'un navire; Ville de Jordanie.
- 5- Désigné par élection; Saillies arrondies du dos; Indique que l'on cite textuellement.
- 6- États-Unis d'Amérique; Arbres résineux; Gabon; Avant l'automne.
- 7- Manche d'un match de tennis; Qui vit dans le sable; Pronom personnel.
- 8- Quarante jours d'abstinence et de privation; Chiffres romains.
- 9- Lichens à longs cils; Deuxième son de la clé d'ut; Style de jazz né à New-York.
- 10- Imprégna d'empois un tissu; Pleine de vivacité, passionnée.
- 11- Article défini; Ancienne unité de mesure d'éclairement; Aspect du papier transparent; Pronom personnel.
- 12- Chiffres romains; Voiture russe; Munir une monture d'un siège pour le cavalier.
- 13- Mammifère aux mouvements lents; Ces champs sont une avenue de Paris; Qui a vu le jour.
- 14- Route rurale; Disposition à entreprendre sans prudence; Ancienne unité de mesure de dose absorbée de rayonnements ionisants.
- 15- Du verbe «devoir»; Qui a la forme d'un anneau.
- 16- Dont les partitions entrent les unes dans les autres; Vedette de cinéma; Poésie orale.

Verticalement

- 1- Petite corbeille capitonnée pour bébé; Arrière-cuisine.
- 2- Diplômée depuis peu de; Sport nautique pratiqué sur des embarcations.
- 3- Île de l'Atlantique; Petite rondelle adhésive de caoutchouc; Italie.
- 4- Orifice naturel creusé à la surface d'un plateau calcaire; Achat, course.
- 5- Mollusque gastéropode carnassier; Sans chef, sans tête.
- 6- Autriche; Métal jaune clair, extrait de la monazite, donnant des sels d'un beau vert.
- 7- Matelot chargé du grément; Arrêt ou ralentissement de l'écoulement d'un liquide organique.
- 8- Aiguillonnera, stimulera; Infection pulmonaire grave et contagieuse.
- 9- Extrêmement rare; Qui ne brûle, n'éclaire plus.
- 10- Petits socles de départ; Pronom démonstratif; *Ante prandium*; Volcan de la Sicile.
- 11- Ce qui arrive ou est supposé arrivé; Je, me, moi; Personne qui fabrique de la bière.
- 12- Marque une transition d'une idée à une autre; Manière de chanter, de dire les psaumes.
- 13- Idiot, stupide ou un peu fou; Couvriras de gouttelettes.
- 14- Elle transmet la maladie du sommeil chez l'homme; Plante bulbeuse à odeur forte.
- 15- Êtres incorporels ou imaginaires; Demeurera, restera sur place.
- 16- Qui est en forme de soie de porc; Rivière de France; Symbole de l'«examètre» (Métrologie).

Rions beaucoup avec les nuisances syndicales

Texte paru dans le journal Métro (mai 2010)

Léo-Paul Lauzon, professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal



ême si mon sujet abordé est tragique, il faut chercher au plus profond de soi la sérénité nécessaire pour essayer d'en rire un peu. Les sensibles et les

doux de cœur devraient s'abstenir de lire cet article car il implique des groupes ou des individus qui feraient passer la marâtre d'Aurore l'enfant martyr comme une humoriste comparée à eux. Des groupes abominables que je vous dis.

À tout seigneur tout honneur, commençons et terminons par les tyrans par excellence que sont les syndicats. Selon certains, il n'ont que des défauts, et des énormes en plus de ça. L'Institut économique de Montréal, un organisme patronal de recherche ayant à sa tête madame Hélène Desmarais de Power Corp., l'a affirmé en 2005 dans son pamphlet : «*Les syndicats nuisent à la croissance économique*». S'il n'y avait pas de syndicat, tout le monde serait riche au Québec, pas seulement les dirigeants et les médecins, surtout les spécialistes. Pierre-Karl Péladeau, le patron de Québecor, l'a aussi dit, les larmes aux yeux, ce qui m'a fait beaucoup pleurer : «*Le baron des médias sonne la charge contre les syndicats tout-puissants*». Il avait l'air d'un petit chien inoffensif battu. Monsieur Péladeau a mentionné, la gorge serrée et les bras en signe de croix, qu'au Québec il y avait «*un déséquilibre des forces qui favorise les organisations syndicales*». En plus d'être un obstacle à la création de la richesse, les syndicats oppriment nettement les entreprises et leurs dirigeants, même les transnationales comme les pétrolières et les pharmaceutiques. De la répression à l'état pur appliquée par les syndicats insensibles à l'endroit de nos cerveaux et de nos créateurs de richesse. Je prie souvent pour ces terrorisés que sont les innocentes victimes de la torture syndicale inqualifiable, ben pire que les sévices de Bush en Irak et à Cuba.

Tout-puissants que sont les syndicats d'ici, la Banque mondiale, un organisme farouchement à droite, a réalisé une étude portant sur 135 pays et a conclu : «*Il est facile de congédier au Canada*», tel que titré dans *La Presse* du 29 novembre 2004. Vraiment intéressant, n'est-ce pas? Facile de congédier les travailleurs ordinaires s'entend. Pas les boss qui se concoctent toujours des contrats d'emplois dotés de parachutes très dorés avec des gros fonds de pension, de fabuleuses primes de séparation, etc. Ces derniers prônent toujours la flexibilité et la souplesse dans l'emploi sauf bien évidemment en ce qui les concerne. Pour le patronat et sa suite, la sécurité d'emploi des travailleurs nuit à la productivité. Les employés sont plus productifs lorsqu'ils ont en permanence sur le qui-vive et savent

qu'ils peuvent être «flushés» en tout temps. C'est tout simplement merveilleux de vivre dans de telles conditions. Beau projet de société que de considérer la sécurité d'emploi comme un luxe contre l'arbitraire. Par contre, la sécurité d'emploi blindée des patrons, c'est bon. Ça sécurise leur petite famille et leur avenir et ça les rend plus productifs. Je sais que ça se complique un peu, mais je vous expliquerai la logique scientifique et naturelle de ce modèle économique dans un autre texte.

Puis, il y a le patronat qui a dit : «*Québec doit cesser de céder aux pressions syndicales*» tel que signalé dans *Les Affaires*. Cela exclut évidemment les bonnes pressions exercées par les syndicats patronaux (Conseil du patronat, Chambre de commerce, Fédération de l'entreprise indépendante, association des banques, des pétrolières, des papetières, des pharmaceutiques, etc.), qui, eux, au contraire des syndicats des travailleurs, stimulent la prospérité. Il y a les bons et les mauvais syndicats. Vous pigez? Les gouvernements doivent plutôt céder aux pressions patronales qui incarnent toujours le bien commun et sont totalement désintéressés. Par exemple, je vois le titre de cet article du *Devoir* du 5 décembre 2009 : «*Climat. 1 570 lobbyistes à l'assaut du fédéral*» et cet autre paru dans le même quotidien : «*Kyoto : l'industrie automobile impose ses règles*». Enfin, que dire du titre de cet article de *La Presse* du 26 avril 2009 qui me laisse songeur : «*Réchauffement climatique : un lobby américain (compagnies pétrolières, charbon et automobile) a sciemment menti*». Faut croire que le lobbyiste patronal (une industrie de plusieurs milliards par an. *Journal de Montréal*, 8 avril 2005) c'est bon car c'est fait pour améliorer le sort de tous et encore plus des générations futures qui ont intérêt à ce que les compagnies continuent à polluer. C'est pour leurs petits-enfants qu'ils font ça. Oui le patronat peut «imposer ses règles» et «mentir», de façon bienveillante, si ça peut aider à créer de la richesse collective. Des «menteries» qui font du bien. Pas du tout pareil pour les vilains syndicats. Moi je soupçonne que certains syndicats ont à leur tête des socialistes. Tout à fait impensable, vous me direz, mais la probabilité est là. Il faut en finir avec la suspicion à l'endroit de nos aimables lobbyistes, comme l'a dit Stéphanie Yates, étudiante au doctorat en science politique à l'Université Laval dans son opinion publiée dans *La Presse* du 4 mai 2007 : «*Pour en finir avec la suspicion. Il*



est essentiel que le lobbying soit considéré comme légitime, sain et souhaitable dans toute société démocratique». Tiens toé! Avec une telle profondeur dans son raisonnement intellectuel, sûr que madame Yates a complété son doctorat, avec grande distinction, depuis longtemps.

Pour étaler encore plus la preuve que les syndicats sont une nuisance publique, il y a Jean-Paul Gagné du journal *Les Affaires* qui a affirmé dans son éditorial du 6 décembre 2003 : «*L'intérêt public coïncide rarement avec celui des syndicats*». Quel bel exemple de retenue et de diplomatie. Monsieur Gagné a dit «rarement» plutôt que «jamais». Un éditorial tout à fait inutile, un pléonasme et une lapalissade en quelque sorte car tout le monde sait bien que l'intérêt public coïncide plutôt toujours avec celui du patronat, des banques, des pharmaceutiques, des pétrolières, etc.

Enfin, il y a les partis politiques au Québec qui, faisant preuve de «courage» et non d'opportunisme et de démagogie, comme ailleurs, ont sonné la charge contre les syndicats. «*Dumont (Mario, de son petit nom) dit qu'il ne laissera pas les syndicats mener le Québec*» titré dans *Le Devoir* 27 septembre 2002. Ne voulant pas perdre son statut de preux chevalier : «*Seul un gouvernement libéral peut tenir tête aux syndicats, selon Charest*» paru dans *Le Devoir* du 17 octobre 2005. Tenir tête aux syndicats mais se faire complices des pachas en les subventionnant généreusement avec des fonds publics, en tolérant leurs paradis fiscaux et en en leur cédant nos services publics et nos ressources naturelles au nom des partenariats public-privé et de la réingénierie de l'État-providence.

Les grands esprits du parti québécois se rejoignent toujours. Lucien Bouchard, alors premier ministre du Québec, a dit en 1999, tel que paru dans le *Journal de Montréal* du 29 avril 1999 : «*Bouchard : les syndicats sont trop gourmands*». Oh, oh, que vois-je, dix années plus loin au Québec, comme titre de cet article du *Devoir* 28 janvier 2010 : «*Les syndiqués sont trop gourmands, selon Pauline Marois*». Plus ça change, plus c'est pareil au parti québécois. Pour ces commandités, les syndicats sont toujours trop gourmands et affament de ce fait le patronat et la population. Celle-ci est aussi vraiment drôle, tel que titré dans *La Presse* du 27 mai 2007 : «*Le maire Tremblay prêt à se battre contre les syndicats*». Ma mère lui fait dire qu'il devrait plutôt se battre contre la corruption généralisée et les lobbyistes qui règnent en rois et maîtres à Montréal.

Faudrait pas que tout ce beau monde se retrouve en Europe en général et en Scandinavie en particulier, qui ont un taux de couverture syndicale de plus de 80% contre 39% au Québec, ce qui ne les empêche pas d'être les pays (Suède, Finlande, Norvège) les plus compétitifs du monde selon l'organisme privé du Forum



économique mondial. Messieurs, dames, faudrait m'expliquer, en essayant de vous abstenir de me déballer vos sornettes idéologiques primaires et vos légendes démagogiques simplistes usuelles, ce qui est beaucoup vous demandez, j'en conviens.

Qu'à cela ne tienne, voici le titre révélateur de deux articles de *La Presse* et du *Journal de Montréal* : «*Les jeunes Québécois plus favorables au syndicalisme selon un sondage Léger Marketing*» et «*Les Canadiens perçoivent positivement les syndicats*». En somme, les jeunes et la population sont nettement favorables aux syndicats et le tandem politiciens-patronat n'est pas contre en théorie mais affiche plusieurs réserves qui, une fois, décodées montrent qu'il préférerait qu'ils «brillent» par leur absence. Oh j'en oubliais une bonne tel que titré dans *La Presse* du 18 mai 2006 : «*Conseil du patronat du Québec : les groupes communautaires nuisent à la prospérité, selon le président*». Il y a aussi le propriétaire de la papetière Cascades, Bernard Lemaire, qui a dit que «*Les gouvernements écoutent trop les écologistes*». Pas assez les pollueurs, je suppose. Même les artistes, disons certains, passent au tordeur. Il y a l'ancien ministre péquiste Guy Chevrette, recyclé dans le privé et devenu président de l'association des papetières du Québec qui a littéralement crucifié vivant Richard Desjardins suite à son documentaire «*L'erreur boréale*» et Roy Dupuis de Fondation Rivières à qui les entrepreneurs crient de gros mots pas jolis. Les groupes communautaires, les écologistes, les syndicats, les artistes, les socialistes, les communistes qui «mangent nos enfants», tous du méchant monde. Bonne nouvelle, au moins les syndicats n'ont pas le monopole de la nuisance publique. Je ne vous dirai pas ce que le patronat et leurs journalistes ont dit de Jean Lapierre et de son syndicat des cols bleus de la ville de Montréal, au cas où ma chronique tomberait dans les mains des jeunes. Je le répète et je signe : quoiqu'on en dise, pour moi Jean Lapierre fut le plus grand syndicaliste des trente dernières années. Avant c'était Michel Chartrand.

SOLUTION DE LA PAGE 21

M	A	S	R	I	S	E	E	N	E	16					
E	I	L	A	N	N	A	E	I	O	15					
R	A	D	E	R	E	M	E	R	R	14					
E	N	E	S	E	S	E	S	E	L	13					
L	E	R	A	V	A	T	E	L	I	12					
U	R	P	A	I	R	T	O	H	L	11					
E	N	E	S	A	R	D	E	I	O	10					
A	B	O	P	E	S	E	S	N	E	9					
S	X	M	M	E	M	E	I	C	A	8					
S	E	L	O	T	O	C	E	N	E	7					
E	V	G	N	I	P	V	A	S	U	6					
C	S	I	S	E	S	O	B	E	L	5					
R	A	P	E	S	T	A	R	I	E	4					
S	E	S	A	G	E	S	A	R	E	3					
E	P	A	R	A	S	E	A	G	E	2					
M	E	R	I	N	G	E	R	C	O	1					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16

CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Dénigrer un collègue, C'est inacceptable!

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



Des mots qui font suer ! L'éthique



Gérald Brosseau, délégué syndical et responsable du comité du journal



Un code d'éthique au provincial et une ligne éthique au municipal comme quoi ils ont tous la même obsession! Si je me réfère au dictionnaire l'éthique nous ramène à la morale mais de quelle morale nous parlent nos gouvernants?

Personnellement, je pense qu'en se gargarisant d'éthique et de morale, les élus des administrations en place tentent de couvrir un «système» fondé sur les malversations, le copinage, le mépris du cadre légal et le profit personnel. Cela rappellera à certains le bon vieux temps où, sortant du bordel après s'y être rendus de façon anonyme (ni vu ni connu), certains apôtres de la moralité allaient se confesser illico! Bien sûr, le bordel était illégal mais la morale confessionnelle effaçait tout, pourquoi s'en priver, d'autant que c'est à la police de faire respecter les lois!

Aujourd'hui, on embauche des entreprises spécialisées dans la dénonciation ou les relations publiques et la police enquête... je ne peux m'empêcher de penser qu'il y

a la fuite en avant et subterfuge, juste de quoi sauver la face et laver sa morale au détergent éthique.

Que reste-t-il de l'aspect légal? Les lois ne sont-elles pas faites pour tout le monde? Comment en sommes-nous arrivés là et surtout pourquoi priver les citoyens d'une enquête publique transparente? Pas juste dans le secteur de la construction, pas juste dans le vaste secteur de l'informatique, pas juste dans le secteur municipal, mais dans tous les domaines de la gouvernance. Pas dans des confessionnaires aux rideaux tirés, pas par le biais de lignes téléphoniques encourageant la délation, mais plutôt devant les caméras et les micros des médias, une sorte de télé réalité politique pour le peuple... même au risque de visionner un «freak show»!

Mais je ne rêve pas trop, si un ministère réagit ce sera sans doute pour nous dire de ne pas trop regarder la télévision l'été et d'aller plutôt jouer dehors, question d'éthique! Bon été.

Semaine des services de garde du Québec Près de toi, prêt pour toi



Marie-Andrée Auclair, directrice générale du CPE Coeurs de l'île



Cette année, c'est du 30 mai au 5 juin derniers que s'est tenue la *Semaine des services de garde du Québec* (SSGO). Sous le thème « *Près de toi, prêt pour toi* », l'événement a mis en lumière l'importance cruciale de la relation entre l'enfant et les adultes qui interviennent auprès de lui au quotidien.

Qu'est-ce qu'un milieu de garde de qualité ?

Soutien, accompagnement, respect, confiance mutuelle, sentiment de sécurité permettant le plein épanouissement : c'est ce que devraient offrir des milieux de garde de qualité afin que les enfants qui les fréquentent puissent se développer de façon globale et optimale. Une bonne alimentation, des soins chaleureux, des activités stimulantes et un milieu propre et sécuritaire, voilà ce à quoi ils ont droit.

À chaque jour au CPE, en garderie, en service de garde scolaire ou même à la maison, s'il s'y font garder, les enfants côtoient des adultes qui marqueront leur parcours et avec qui ils tisseront des liens qui leur permettront d'évoluer dans un climat de bien-être et de sécurité. Ainsi en confiance, les enfants se sentiront libres d'explorer leur environnement et de faire des découvertes qui les conduiront à différents apprentissages.

Une richesse toute Québécoise

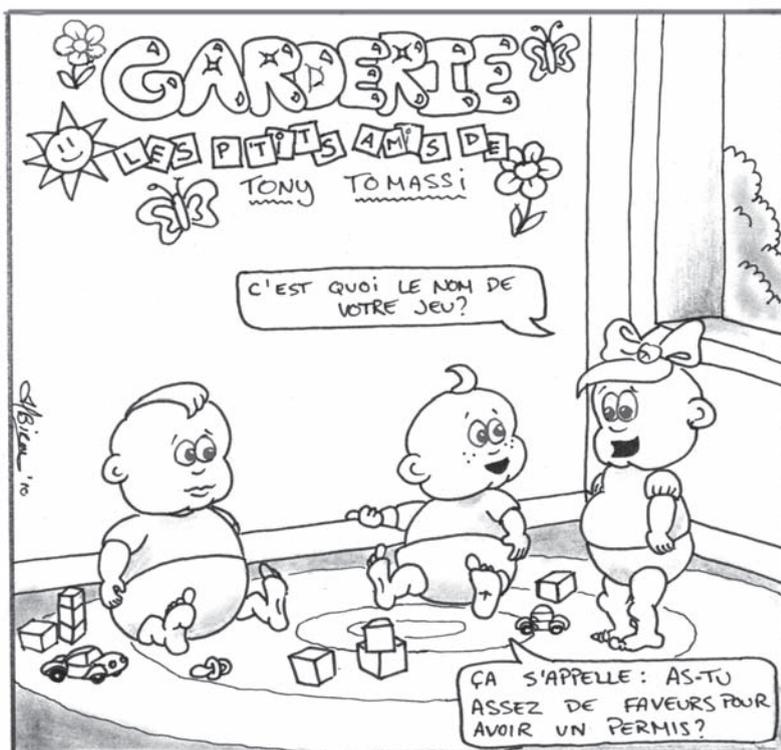
Pendant cette semaine, partout au Québec ont eu lieu des activités pour les enfants (des pique-niques, parades, déclarations d'engagement envers les enfants, etc.). Mais par dessus tout, nous avons célébré la fierté de bénéficier, au Québec, d'un réseau de services

de garde qui s'est bâti au fil des ans depuis les années 1975. Un réseau qui n'a cessé de grandir, de se développer et de s'améliorer!

Pour nous qui travaillons au quotidien avec les enfants, ils sont au cœur de nos actions! Ils sont notre avenir à tous et sachez que nous nous engageons à en prendre grand soin!

Le CPE Coeurs de l'île maintenant sur Facebook

Pour joindre les anciens parents et leurs enfants en vue de préparer notre 20^e anniversaire (en 2012). Pourquoi ne pas devenir notre ami ?



Votre courtier d'assurances Burrowes est là pour vous conseiller !

Pour votre assurance habitation, assurez-vous d'avoir une protection adéquate. Il est important de communiquer avec votre courtier d'assurances si votre situation ou vos besoins ont changé.

A titre d'exemple, si vous répondez OUI à l'une de ces questions :

- Vous avez effectué des rénovations ou des réparations importantes à votre résidence ?
- Vous avez acquis des biens augmentant de façon significative la valeur de vos biens ?
- Vous avez acquis du matériel informatique ou multimédia ?
- Vous avez acquis des bijoux, des objets de valeur, des antiquités ou des œuvres d'art ?
- Vous possédez des objets dépassant les limitations de votre contrat (bicyclettes, disques compacts, etc.) ?
- Vous avez installé une piscine, un spa ou un sauna ?
- Vous avez installé un chauffage auxiliaire (bois, gaz, huile, etc.) ?
- Vous exercez des activités professionnelles ou commerciales à votre résidence ou y conservez du matériel professionnel tel des outils ?
- Vous avez fait installer ou fait désactiver votre système d'alarme ?
- Vous êtes propriétaire d'un chien, d'un cheval ou d'un animal exotique ?

En cas de doute quant aux informations à transmettre, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous répondez aux besoins des citoyens, nous nous assurons de répondre aux vôtres !

Burrowes, Courtiers d'assurances
514 905-SFMM (7366)





Domaine privé Au coeur des Laurentides

Un site exceptionnel
Obtenez votre terrain

à partir **16500 \$**
(Rue, élect, inclus)

Accès au lac

Terrains boisés

10 minutes du
centre de ski Morin Heights

Un rêve accessible à tous...
Aussi disponible plusieurs **maisons**.
Choisissez votre **terrain** ou **maison**
avant le 4 octobre 2010
et nous payons vos **frais de notaire**

Pour informations

514 863-3156 514 214-6557



ARTICLES DE PEINTURE COULEURS PAR ORDINATEUR

Stores en bois
Planchers flottants

Distribution Bélair
8530, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

Rabais de 25 %
à l'achat de
peinture pour
tous les membres
du CSFMM

Les petites annonces du **ColBlanc**

Le **COLBLANC** offre aux membres actifs et retraités
du **Syndicat des fonctionnaires municipaux un**
service de petites annonces gratuites.

- **Courrier électronique**
colblanc@sfmm429.qc.ca
- **Courrier régulier**
Petites annonces du **COLBLANC**,
429, rue de La Gauchetière Est,
Montréal, Québec, H2L 2M7
- **Télécopieur** 514 842-3683

Plaque chauffante électrique de marque
Roper. Excellente condition. Payée 1500 \$.
Prix : 400 \$. Raison : nous avons changé pour
l'alimentation au gaz. Elle possède quatre
ronds en fonte et une grille à steak combinée à
une puissante ventilation intégrée. Guy
Grandmont (Lasalle) au 450 465-2228.

Le spécialiste de l'aiguillage vous offre ses services pour
l'aiguillage de tous modèles de couteaux, ciseaux (de couture, à bois,
de sculpture, à gazon, à haies, etc.); pour sécateurs, taille de haies
(électrique et gaz); haches, hachettes, tondeuse rotative (à tambour);
lames de tondeuse; outils (rabots, varlopes, etc.). Pour un service
rapide et personnalisé, adressez-vous à Jean-Claude Brunet, agent
de stationnement au 514 943-1683 ou visitez le www.aiguillage.com

NOUS OFFRONS DES PRIX IMBATTABLES À TOUS LES MEMBRES
DU **CSFMM** DE MEME QU'À LEURS PARENTS ET AMIS.

MATELAS

Un concept de vente
tellement différent !

Économiser
jusqu'à **60 %**

Sur rendez-vous seulement
514 721-1529 514 214-6557



50 ANS
D'EXPÉRIENCE



Toute une gamme de matelas disponible

clubvoyages[™]
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9
www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com

Obtenez des milles de récompense
avec tout achat !

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de
récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.
385 milles de récompense = un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

Johanne René de Cotret

Présidente et conseillère en voyages
Cell. : 514 816-7768
Courriel : jrdc@clubvoyagespat.ca

Service personnalisé et
livraison gratuite de documents



Vacances Soleil (formule tout inclus)
Circuits du Club Aventure
Voyages d'affaires
Croisières
Circuits européens et autres
Spéciaux de dernière minute
Assurance-voyage

Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin
Conseillère en voyages

SUPER SPÉCIAL Croisière sur MSC en février 2011

Places disponibles, tarif sur demande

50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION

Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière
Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :
Nancy Boivin au 450 932-4145
Courriel : infos@voyagesreveevasion.com



A casa sua ciascuno è re
(proverbe italien)

**NICOLA
CORBO
TREMBLAY**
AGENT IMMOBILIER AFFILIÉ

* Franchisé autonome et indépendant de Réseau immobilier La Capitale inc., franchiseur.

La Capitale du Mont-Royal*
Rosemont La-Petite-Patrie
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

2339, rue Beaubien Est, Montréal,
Québec H2G 1N1

514 721-2121
nicocorbo@gmail.com

